



Driss Lachguar lors du 7^{ème} Congrès provincial USFP/Marrakech

La totalité de la gauche devrait multiplier coordination et concertation sur la base d'un programme précis et clair qui réponde aux attentes des Marocains

Page 4

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10621

Mardi 30 Septembre 2025

Les jeunes signifient leur ras-le-bol

**Le silence assourdissant
du gouvernement**
*L'OMDH appelle à la libération des
jeunes arrêtés lors des manifestations*



**USFP : Refonder la
confiance, bâtir l'alternative**
*Le 12^{ème} Congrès de Bouznika
comme tournant historique*

Page 5



Page 6



**La belle entame du Onze
national au Mondial U20**

Page 22

Le peuple marocain célèbre l'anniversaire de SAR la Princesse Lalla Asmaa

Actualité



La Famille Royale et, avec elle, le peuple marocain, ont célébré lundi l'anniversaire de SAR la Princesse Lalla Asmaa, une occasion de mettre en avant les différentes actions de Son Altesse Royale dans le domaine social et son engagement constant en faveur de l'amélioration des conditions des enfants à besoins spécifiques, notamment les enfants sourds-muets.

Princesse au grand cœur, SAR la Princesse Lalla Asmaa s'est engagée dès son jeune âge dans le militantisme social, en veillant en permanence au bien-être des enfants sourds-muets et en entreprenant des initiatives à même de contribuer à leur insertion dans le tissu social en tant que citoyens à part entière.

En sa qualité de Présidente de la Fondation Lalla Asmaa, Son Altesse Royale se préoccupe de cette catégorie vulnérable, l'entourant de sa sollicitude et apportant un soutien inestimable à cette institution, pionnière en matière de prise en charge de ces enfants.

Depuis plusieurs décennies, la Fondation propose un enseignement spécialisé, basé sur le programme des cycles primaire et secondaire de l'éducation nationale, aux bénéficiaires qui ont droit à un accompagnement technique grâce à des prothèses auditives numériques, à des implants cochléaires et à des systèmes électroniques de transmis-

sion qui favorisent leur adaptation et leur sortie de l'isolement.

La première promotion des bacheliers, issue de la Fondation, avait pu bénéficier, dès la rentrée 2018, des conventions de partenariat signées avec la Faculté des sciences de Rabat et l'Université euro-méditerranéenne de Fès, ce qui a permis d'élargir les champs d'accès à l'enseignement supérieur à ces étudiants et à tous ceux et celles qui les suivront.

De son côté, la formation professionnelle n'en demeure pas en reste. En effet, des formations en broderie, tissage, coiffure et arts plastiques sont dispensées par l'institution qui initie ses élèves à des spécialités intégrées dans les Centres de formation professionnelle, relevant du secteur de l'artisanat.

Le soutien immuable que SAR la Princesse Lalla Asmaa ne cesse de témoigner à l'égard des enfants sourds-muets est un signe de l'adhésion constante de Son Altesse Royale aux différentes initiatives à caractère social et de bienfaisance.

Par ailleurs, cette année a été marquée par plusieurs activités de Son Altesse Royale. Ainsi, le 27 juillet dernier, SAR la Princesse Lalla Asmaa, a accueilli, à l'aéroport de Rabat-Salé, la Première Dame de la République du Salvador, Mme Gabriela Rodriguez De Bukele, qui effectuait une visite de travail au Maroc.

Le lendemain, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Asmaa, Présidente de la Fondation Lalla Asmaa et la Première Dame de la République du Salvador, Mme Gabriela Rodriguez De Bukele, ont visité, le siège de la Fondation Lalla Asmaa à Rabat. Le même jour, Son Altesse Royale a présidé, au Palais des Hôtes Royaux à Rabat, un déjeuner offert par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en l'honneur de Mme Gabriela Rodriguez De Bukele.

Le 14 juin, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Asmaa a présidé, au siège de la Fondation Lalla Asmaa à Rabat, la cérémonie de fin d'année scolaire 2024-2025 de cette Fondation. De même, le 2 mai, Son Altesse Royale a visité l'Université Gallaudet de Washington, l'unique établissement du genre au monde entièrement dédié à l'éducation des personnes sourdes et malentendantes de la petite enfance jusqu'au doctorat.

A cette occasion, SAR la Princesse Lalla Asmaa a présidé la cérémonie de signature d'un protocole d'entente entre l'Université Gallaudet et la Fondation Lalla Asmaa, qui traduit l'engagement fort et constant de Son Altesse Royale en faveur de l'amélioration des conditions de vie des enfants sourds et malentendants au Maroc, en leur offrant un environnement éducatif qui respecte leur singularité, tout en

garantissant leur pleine intégration dans la société.

Le 20 février, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Asmaa a présidé, à l'hôpital des spécialités relevant du Centre hospitalier universitaire (CHU) Ibn Sina de Rabat, la cérémonie de lancement de la troisième édition du programme "Unis, on s'entend mieux".

En outre, le 29 octobre de l'année dernière, SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de LL.AA.RR les Princesses Lalla Khadija, Lalla Meryem, Lalla Asmaa et Lalla Hasnaa, avait offert un dîner officiel en l'honneur du Président de la République française, SEM. Emmanuel Macron et de son épouse Mme Brigitte Macron.

Les activités culturelles et sportives se trouvent également au cœur des préoccupations de Son Altesse Royale qui est, également, la Présidente d'honneur de la Société protectrice des animaux et de la nature.

Avec la célébration de l'anniversaire de SAR la Princesse Lalla Asmaa, le peuple marocain rend hommage à une Princesse fortement engagée qui, par sa grande bonté et son humanisme connus et reconnus, marque à jamais l'action sociale au profit des enfants malentendants.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Au 30 juin 2025



BILAN		
	En milliers de dhs	
	30/06/25	31/12/24
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	16.084	12.894
À vue	16.084	12.894
À terme		
Créances sur la clientèle		
Crédits de trésorerie et consommation		
Crédits équipement		
Crédits immobiliers		
Autres crédits		
Créances acquises par affecturation	157.220	19.446
Titres de transaction et de placement		
Autres actifs	107	0
Titres d'investissement		
Titres de participation et emplois assimilés		
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles	5.398	5.261
Immobilisations corporelles	178.811	37.801
Total de l'Actif		
PASSIF		
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
Dépôts de la clientèle		
Comptes à vue créditeurs	70.587	2.374
Comptes d'épargne	54.680	
Dépôts à terme		
Autres comptes créditeurs	15.907	2.374
Titres de créance émis		
Autres passifs	8.595	5.456
Provisions pour risques et charges		
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Écarts de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital		
Capital	100.000	100.000
Actionnaires/Capital non versé (-)		-70.000
Report à nouveau (+/-)	-29	
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-343	
Résultat net de l'exercice (+/-)		-29
Total du Passif	178.811	37.801

HORS BILAN		
	En milliers de dhs	
	30/06/25	31/12/24
ENGAGEMENTS DONNÉS	97.693	17.432
Engagements de financement donnés en faveur des ECA		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	97.693	17.432
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	43.000	31.000
Engagements de financement recus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie recus d'établissements de crédit et assimilés	40.000	31.000
Engagements de garantie recus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3.000	
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE					En milliers de dhs	
CRÉANCES	SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVÉ - ENTREPRISES FINANCIÈRES	SECTEUR PRIVÉ - ENTREPRISES NON FINANCIÈRES	SECTEUR PRIVÉ - AUTRE CLIENTÈLE	30/06/25	31/12/24
CRÉDITS DE TRÉSORERIE :						
Comptes à vue débiteurs						
Créances commerciales sur le Maroc						
Crédits à l'exportation						
Autres crédits de trésorerie						
CRÉDITS À LA CONSOMMATION						
CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT						
CRÉDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CRÉDITS						
Créances acquises par affecturation		157.220			157.220	19.446
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR						
CRÉANCES EN SOUFFRANCE :						
Créances pré-douteuses						
Créances douteuses						
Créances compromises						
TOTAL		157.220			157.220	19.446

PROVISIONS					En milliers de dhs	
PROVISIONS	30/06/25	DOTATIONS	REPRISES	AUTRES VARIATIONS	31/12/24	
NÉANT						

7, Boulevard Drius Slaoui
Casablanca
Maroc

CAM FACTORING S.A
ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX
PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2025

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CAM FACTORING S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états annexes ci-joints relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2025. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 99.828.404,80 MAD dont une perte nette de 342.500,35 MAD (ci-après « les états financiers »), relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CAM FACTORING S.A arrêtés au 30 juin 2025, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 septembre 2025

Le Commissaire aux Comptes

ABDERRAHMAN EL MANSOURI
Commissaire aux Comptes

COMPTÉ DE PRODUITS ET CHARGES		
	En milliers de dhs	
	30/06/25	30/06/24
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1.913	
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1.140	
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
Produits sur titres de propriété		
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Commissions sur prestations de service	644	
Autres produits bancaires	128	
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit		
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Autres charges bancaires		
PRODUIT NET BANCAIRE	1.913	
Produits d'exploitation non bancaire		
Charges d'exploitation non bancaire		
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2.255	
Charges de personnel		
Impôts et taxes	1	
Charges externes	2.255	
Autres charges générales d'exploitation		
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles		
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES		
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature		
Pertes sur créances irrécouvrables		
Autres dotations aux provisions		
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES		
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance		
Récupérations sur créances amorties		
Autres reprises de provisions		
RÉSULTAT COURANT		
Produits non courants		
Charges non courantes		
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	-343	
Impôts sur les résultats		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-343	

ÉTAT DES SOLDÉS DE GESTION		
	En milliers de dhs	
	30/06/25	30/06/24
I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS		
+ Intérêts et produits assimilés	1.140	
+ Intérêts et charges assimilés		
MARGE D'INTÉRÊT	1.140	
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
+ Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION		
+ Commissions perçues	644	
+ Commissions servies		
MARGE SUR COMMISSIONS	644	
+ Résultat des opérations sur titres de transaction		
+ Résultat des opérations sur titres de placement		
+ Résultat des opérations de change		
+ Résultat des opérations sur produits dérivés		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ		
+ Divers autres produits bancaires	128	
+ Diverses autres charges bancaires		
PRODUIT NET BANCAIRE	1.913	
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières		
+ Autres produits d'exploitation non bancaire		
+ Autres charges d'exploitation non bancaire	1	
+ Charges générales d'exploitation	2.255	
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-343	
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance		
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions		
RÉSULTAT COURANT	-343	
RÉSULTAT NON COURANT		
+ Impôts sur les résultats		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-343	
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	30/06/25	30/06/24
+ RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-343	
+ DAP des immobilisations incorporelles et corporelles		
+ DAP pour dépréciation des immobilisations financières		
+ Dotations aux provisions pour risques généraux		
+ Dotations aux provisions réglementées		
+ Dotations non courantes		
+ Reprises de provisions		
+ Plus-values de cession sur immobilisations incorp & corporell		
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorp & corporell		
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières		
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières		
+ Reprises de subventions d'investissement reçues		
« CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT »	-343	
+ AUTOFINANCEMENT	-343	

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
	En milliers de dhs	
	30/06/2025	31/12/2024
FLUX DE TRÉSORERIE		
1.+ Produits d'exploitation bancaire perçus	1.913	151
2.+ Récupérations sur créances amorties		
3.+ Produits d'exploitation non bancaire perçus		
4.- Charges d'exploitation bancaire versées		
5.- Charges d'exploitation non bancaire versées		
6.- Charges générales d'exploitation versées	-2.255	-180
7.- Impôts sur les résultats versés		
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	-342	-28
8.+/- Variation des créances sur les établissements de crédit et assimilés		
9.+/- Variation des créances sur la clientèle	137.573	19.646
10.+/- Variation des Titres de transaction et de placement		
11.+/- Variation des autres actifs	107	
12.+/- Variation des immobilisations données en crédit-bail et en location		
13.+/- Variation des dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
14.+/- Variation des dépôts de la clientèle	-68.213	-2.374
15.+/- Variation des titres de créances émis		
16.+/- Variation des autres passifs	-3.139	-2.926
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-66.328	-14.347
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)		
17.+ Produits des cessions d'immobilisations financières		
18.- Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
19.- Acquisitions d'immobilisations financières		
20.- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-137	-2.731
21.+ Intérêts perçus		
22.+/- Dividendes perçus		
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-137	-2.731
23.+ Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie recus		
24.+ Emission de dettes subordonnées		
25.+ Emission d'actions	70.000	
26.- Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27.- Intérêts versés		
28.- Dividendes versés		
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	70.000	
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III + IV + V)		
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	12.894	30.000
VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	16.084	12.894

Driss Lachguar lors du 7^{ème} Congrès provincial USFP/Marrakech

La totalité de la gauche devrait multiplier coordination et concertation sur la base d'un programme précis et clair qui réponde aux attentes des Marocains



Le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, Driss Lachguar, poursuit sa tournée prodigieuse à travers l'ensemble des régions et provinces du Royaume, tournée qui s'inscrit dans le cadre du chantier organisationnel et structurel en perspective de la tenue du 12^{ème} Congrès du parti mais aussi des prochaines échéances électorales.

Ainsi le dirigeant ittihadî a présidé le samedi 27 septembre 2025 les travaux du 7^{ème} Congrès provincial de Marrakech sous le thème : « Pour Marrakech la mondiale avec une élite compétente et une justice spatiales ».

Driss Lachguar, après avoir lancé un appel aux partis de la gauche les invitant à la coordination et la concertation pour établir un programme clair et bien déterminé qui réponde aux attentes des Marocains tout en étant rivé sur l'avenir, a mis l'accent sur l'impératif de concevoir des issues précises aux difficultés et problèmes qu'endure la population tels que le soutien social, la santé et l'enseignement, entre autres.

« Cela signifie que la compétition entre les partis doit s'appuyer sur un programme clair et précis permettant aux Marocains de saisir les différences politiques entre l'approche libérale et le projet de gauche par le biais de réponses bien réfléchies », a-t-il martelé.

A cet égard, le Premier secrétaire de l'USFP a mis en avant que la com-

pétition doit être axée sur un programme clair et précis. « Je lance, aujourd'hui un appel à la totalité de la gauche à la coordination et la concertation par le biais d'un programme précis qui réponde clairement aux attentes des Marocains », a-t-il clamé en réclamant des dirigeants des formations politiques de gauche de passer outre le passé et les positions isolées et de débattre de l'avenir et suggérer la forme de gouvernance à même de favoriser le salut du pays et nous rassurer quant à l'avenir de la patrie et de nos enfants.

« Nous sollicitons que l'on se mette ensemble autour de la table de manière égale pour présenter au peuple marocain le projet de l'espérance », a-t-il conclu son appel adressé précisément aux formations politiques de gauche.

D'autre part, concernant toujours les prochaines échéances électorales, Driss Lachguar a mis l'accent sur la nécessité de se conformer aux orientations Royales en multipliant les concertations pour le développement du système électoral de manière à assurer l'impartialité, soulignant à cet égard que cela débute par les listes électorales qui doivent être préparées en vertu des outils auxquels fait recours le ministère de l'Intérieur, à savoir l'état civil, la carte nationale d'identité, le casier judiciaire, outre le numéro électoral du citoyen...

Dans cette même veine, le Premier

secrétaire du parti des forces populaires a également mis en avant l'importance du découpage électoral en matière de garantie du caractère transparent, neutre et démocratique, en précisant que cela nécessite un découpage effectué selon une règle uniforme.

Driss Lachguar a alerté, dans ce sillage, que si l'on maintient l'actuel découpage, les élections seront favorables à la persistance de l'incursion et contreviendront à l'action des partis historiques aux importants prolongements populaires, ajoutant que « nous ne sommes point nihilistes et nous sommes convaincus de l'accumulation des efforts déployés depuis l'indépendance du pays. Toutefois, aucune partie ne peut se prévaloir des résultats car il s'agit des fruits du déploiement des Marocains, du mouvement national et de la lutte des partis démocratiques et des institutions du pays. Et c'est précisément ce qui a généré la sérénité, la sécurité et la stabilité. A cet effet nous nous devons d'être fiers de notre unité et notre stabilité », s'est-il félicité.

Là-dessus, le dirigeant ittihadî a appelé également à l'adoption de dispositions garantissant l'usage équitable des moyens de communication tout au long du prochain processus électoral, eu égard au péril du recours à l'intelligence artificielle et son impact quant à la neutralité et la transparence.

Sur le plan international, Driss

Lachguar a observé que « le monde vit une situation d'incertitude... La conjoncture mondiale actuelle pousse à s'interroger sur la direction qu'emprunte le monde avec « une instance internationale indigente et passive... », allusion faite à la passivité devant le génocide israélien à Gaza...

Le Premier secrétaire de l'USFP a souligné tout de même le vote onusien largement favorable à l'établissement de l'Etat de Palestine assurant l'influence des gouvernements et la prévention contre tout repli susceptible d'atténuer ce processus.

Quant à la Cause nationale, Driss Lachguar a clamé : « Nous ne pouvons plus patienter devant un éventuel prolongement de ce dossier qui doit absolument être clos d'autant que nous disposons d'un immense soutien international, une majorité favorable au sein du Conseil de sécurité ».

Dans cette veine, le dirigeant usfpiste a ajouté qu'il est temps de réclamer, du Conseil de sécurité, une décision franche et claire. « Nous revendiquons à cet effet de tous les partis politiques et organisations avec lesquels nous entretenons des relations de partenariat mais aussi des pays ayant exprimé leur soutien à l'initiative marocaine d'autonomie sous souveraineté marocaine qu'ils illustrent cette position par le retrait de notre dossier du comité spécial des 24 ».

Rachid Meftah

USFP : Refonder la confiance, bâtir l'alternative

Le 12^{ème} Congrès de Bouznika comme tournant historique



A l'heure où la défiance envers la politique atteint des sommets, l'Union socialiste des forces populaires veut prouver qu'elle demeure un acteur incontournable du changement. Porté par une mobilisation nationale sans précédent – 74 congrès provinciaux et une série de rencontres régionales – le parti prépare son 12^e Congrès à Bouznika (17-19 octobre 2025). Objectif : refonder la confiance, relancer l'espoir démocratique et proposer une alternative progressiste crédible face aux crises sociales, économiques et institutionnelles du pays.

Une mobilisation inédite à travers le pays

La dernière semaine de septembre 2025 a montré un parti en mouvement. Des rencontres régionales se sont succédées, animées par les membres du Bureau politique et du comité préparatoire, dans un climat d'écoute et de débat franc.

De Souss–Massa à l'Oriental, en passant par Rabat–Salé–Kénitra, Fès–Meknès, Casablanca–Settat et Tanger–Tétouan–Al Hoceïma, les discussions ont permis d'enrichir les documents préparatoires et de replacer le militant au cœur de la réflexion. Chaque région a apporté ses préoccupations propres – agricoles, industrielles, sociales – mais toutes ont convergé vers une même exigence : redonner sens et crédibilité à l'action politique.

74 congrès provinciaux : La démocratie interne retrouvée

Avec 74 congrès provinciaux organisés à un rythme soutenu, l'USFP a réussi un pari que peu de formations politiques auraient pu relever. Ces congrès n'ont pas été de simples procédures statutaires, mais de véritables moments démocratiques.

Dans plusieurs provinces comme Marrakech, Chichaoua ou Drïouch, les structures ont été renouvelées en un temps record, signe d'une base prête à s'engager dans un nouveau cycle. La présence du Premier secrétaire Driss Lachgar

à certaines rencontres a ajouté une dimension symbolique forte, rappelant le rôle fondateur de l'USFP dans l'histoire démocratique marocaine.

Congrès national de Bouznika : Un rendez-vous décisif

Le Congrès de Bouznika, prévu les 17, 18 et 19 octobre 2025, s'annonce comme une séquence décisive. Il ne s'agit pas seulement de renouveler les instances dirigeantes, mais d'engager une refondation politique.

L'USFP veut y poser les bases d'un nouveau contrat social :

- Réconcilier les citoyens avec la politique,
- Réhabiliter la valeur du service public,
- Replacer la justice sociale au centre de l'agenda national.

Dans un contexte marqué par la montée des populismes et les désillusions néolibérales, l'USFP se présente comme l'alternative capable de porter un projet progressiste crédible.

Documents du Congrès présentés dans les rencontres régionales

Les rencontres régionales préparatoires au 12^e Congrès national de l'Union Socialiste des Forces Populaires ont constitué un espace de débat et de réflexion collective autour d'un ensemble de documents stratégiques. Présentés et enrichis par les militantes et militants, ces textes forment la colonne vertébrale du projet itihadi, animé par l'ambition de restaurer la confiance entre citoyens et institutions et de bâtir une alternative progressiste crédible face aux crises du pays.

Ces documents couvrent l'ensemble des chantiers majeurs :

- Une stratégie économique de rupture avec le modèle rentier, fondée sur une réforme fiscale équitable, des investissements productifs et un soutien structurant aux PME.
- Une réforme constitutionnelle à parachever, pour renforcer la démocratie, garantir la représentativité réelle et consacrer le rôle de l'opposition.

- Une régénération interne et une modernisation organisationnelle, qui reposent sur la limitation des mandats, la décentralisation des instances et l'usage des outils numériques et de l'intelligence artificielle.

- Une vision intégrée du capital humain, où les femmes, les jeunes et la diaspora occupent une place centrale, à travers des politiques d'égalité, d'insertion et de participation citoyenne renforcée.

- La bataille médiatique, qui vise à transformer l'héritage de la presse itihadi en un instrument moderne de communication, capable de relever les défis de l'ère numérique et de renouer la confiance avec le lectorat.

- Une stratégie économique pour rompre avec le modèle rentier

Le diagnostic dressé par les documents économiques est clair : croissance limitée (3 %), poids massif de l'informel (60 % de l'emploi), industrie marginale (14 % du PIB), inégalités criantes (10 % des plus riches captant la moitié du revenu national).

Face à cette réalité, l'USFP propose un plan de rupture :

- Réforme fiscale progressive, qui allège les classes moyennes et impose davantage les grandes rentes,
- Investissements publics massifs (550 milliards de dirhams) pour créer 500 000 emplois,
- Soutien stratégique aux PME, moteur de l'emploi et de l'innovation,
- Lutte contre les monopoles pour briser les logiques de rente et ouvrir la voie à une économie productive et équitable.

Ce projet s'inscrit aussi dans une vision de souveraineté économique : indépendance alimentaire et hydrique grâce au dessalement, aux énergies renouvelables et à une agriculture durable.

Une réforme constitutionnelle inachevée

La Constitution de 2011 a ouvert un cycle démocratique nouveau, mais les pratiques n'ont pas suivi. Gouvernance incomplète, parité inatteinte, reddition des comptes insuffisante : l'écart

entre le texte et la réalité nourrit la défiance citoyenne.

L'USFP plaide pour aller vers une monarchie parlementaire équilibrée, conciliant stabilité institutionnelle et démocratie effective. Cela passe par une réforme électorale garantissant la représentativité réelle, un Parlement plus fort, une opposition reconnue et respectée comme acteur central de la régulation démocratique.

Un parti modèle : Régénération interne et modernisation

L'USFP veut être exemplaire en matière d'organisation interne :

- Limitation des mandats à trois maximum,
- Interdiction du cumul nuisible des responsabilités,
- Renforcement des prérogatives régionales et provinciales,
- Recours à la numérisation et à l'intelligence artificielle dans la gestion du parti.

Objectif : se doter d'outils modernes et crédibles pour parler aux nouvelles générations.

- Femmes, jeunes, diaspora : trois piliers pour l'avenir

Le projet itihadi place le capital humain au centre de sa vision.

- Les jeunes : avec un chômage de près de 40%, ils doivent bénéficier de politiques de discrimination positive, d'une meilleure représentation institutionnelle et de programmes d'insertion par l'économie sociale et solidaire.

- Les femmes : l'USFP propose d'aller au-delà de la parité formelle. Réforme du Code de la famille, criminalisation du mariage des mineures, recours à l'ADN, suppression du « taasib », budgets sensibles au genre et quotas renforcés figurent dans ses propositions.

- La diaspora marocaine : considérée comme un levier stratégique. Le parti appelle à un guichet unique, à la refonte du Conseil de la communauté, au réseautage des compétences et à une meilleure intégration dans la décision nationale.

L'arme médiatique : Entre

héritage et mutation numérique

L'USFP sait que l'influence politique passe aussi par la bataille médiatique. Sa presse, historique outil de résistance et de formation citoyenne, doit aujourd'hui se réinventer.

L'ambition : transformer un héritage en instrument moderne de communication et de débat. La feuille de route repose sur la digitalisation, l'unification de la ligne éditoriale, un financement diversifié et surtout le rétablissement de la confiance avec le lecteur.

Conclusion : refonder pour convaincre

Le 12^e Congrès national de l'USFP n'est pas une étape routinière. C'est une bifurcation historique :

- refonder la confiance en la politique,
- mettre en avant une alternative progressiste crédible,
- préparer les batailles électorales de 2026 et 2027 avec un projet clair et mobilisateur.

A Bouznika, l'USFP veut montrer qu'il n'est pas seulement l'héritier d'un passé glorieux, mais l'acteur capable de porter l'avenir. Un avenir où démocratie, justice sociale et développement durable s'unissent pour répondre aux crises du Maroc et ouvrir une nouvelle ère d'espoir.

Par Abdeslam El Moussaoui
Membre du Bureau politique du parti

Par Mohamed Assouali
Membre de la commission préparatoire du 12^{ème} Congrès national du parti

Les jeunes signifient leur ras-le-bol

Le silence assourdissant du gouvernement

L'OMDH appelle à la libération des jeunes arrêtés lors des manifestations



Plusieurs villes marocaines, dont Casablanca, Rabat, Marrakech, Tanger, ont été, la fin de la semaine passée, le théâtre de manifestations massives initiées principalement par des jeunes sous le collectif «Gen Z 212». Ces rassemblements, nés sur les réseaux sociaux, avaient pour principale revendication la réforme des secteurs essentiels de la santé et de l'éducation, qui subissent une dégradation continue ayant des conséquences graves sur la population.

Malgré le caractère pacifique revendiqué par les manifestants, les autorités locales ont déployé les forces de l'ordre pour empêcher toute forme de rassemblement. Dans plusieurs villes, les forces publiques ont exhibé des ordres d'interdiction verbaux, dispersant les manifestants parfois par la force, notamment à Tanger, Rabat et Casablanca où de nombreux incidents violents ont été signalés. Selon des témoignages recueillis, les interventions sécuritaires ont inclus des actes de brutalité à l'encontre des manifestants, sans distinction d'âge ou de sexe, provoquant

des scènes de bousculades et de poursuites dans les rues.

Les manifestants, pour la plupart des jeunes, ont exprimé leur volonté de débattre des enjeux liés à la dignité, la justice sociale et la lutte contre la corruption, réclamant en particulier une réponse urgente aux crises dans les hôpitaux publics et les écoles. Leur insatisfaction est d'autant plus aiguë qu'elle trouve un écho dans des incidents récents, tels que le décès tragique de plusieurs femmes enceintes à Agadir, qui a mis en lumière les défaillances du système de santé public marocain.

Commentant ces événements, le Bureau exécutif de l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH) a exprimé son inquiétude face aux récentes arrestations de jeunes participant à des rassemblements et manifestations pacifiques au Maroc. Ces mobilisations, initiées par un groupe de jeunes connu sous le nom de «Génération 212», visaient à protester contre la détérioration des conditions sociales et économiques, et à réclamer le respect de leurs droits fondamentaux en matière de santé,

d'éducation, d'emploi et de dignité.

L'OMDH rappelle que le droit de se rassembler et de manifester pacifiquement est garanti par la Constitution marocaine ainsi que par les traités internationaux ratifiés par le Royaume, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Cependant, plusieurs manifestations ont été dispersées par les forces de l'ordre, entraînant des arrestations qui suscitent de vives préoccupations quant au respect des droits fondamentaux des jeunes.

Dans son communiqué, l'OMDH appelle à la libération immédiate de tous les jeunes arrêtés, en insistant sur le respect de leurs droits légaux et procéduraux. L'organisation exhorte également le gouvernement à adopter une approche basée sur le dialogue et l'écoute, en ouvrant des canaux de communication réels avec les jeunes pour répondre concrètement à leurs demandes sociales et économiques légitimes.

L'OMDH souligne l'importance de développer des politiques publiques intégrées et ciblées, répondant aux besoins essentiels de la jeunesse,

afin d'assurer sa participation et son intégration dans la vie économique, sociale et politique du pays.

Cette prise de position de l'OMDH illustre la tension persistante entre les aspirations sociales d'une jeunesse marocaine confrontée à des défis économiques et sociaux importants, et la gestion sécuritaire traditionnelle des manifestations. La revendication d'une meilleure prise en compte des droits sociaux et économiques reste une priorité pour cette génération, qui cherche à s'imposer comme un acteur clé dans le futur du Maroc.

Mais ce qui intrigue, c'est le silence assourdissant et coupable du gouvernement face aux manifestations des jeunes qui crient leur ras-le-bol en remettant en question sa politique antisociale et antipopulaire.

Cette absence de prise de parole officielle contraste avec l'urgence sociale mise en avant par les jeunes manifestants, qui réclament notamment des garanties renforcées quant au droit à une santé et une éducation dignes.

Elias Rayane

Youssef Balla : Sous l'impulsion de SM le Roi, le Maroc a fait de la transition énergétique un choix stratégique

Sous l'impulsion de SM le Roi Mohammed VI, le Maroc a fait de la transition énergétique un choix stratégique, a affirmé l'ambassadeur du Maroc en Italie, Youssef Balla, mettant en avant le rôle central du Royaume pour contribuer à transformer la Méditerranée en un espace d'opportunités, d'innovation et de prospérité partagée.

Intervenant lors d'une table-ronde, organisée ce weekend à Olbia, en Sardaigne, dans le cadre du FestMed, salon dédié aux pays riverains du pourtour méditerranéen, sous le thème "Défis et intérêts communs en Méditerranée: Énergie, tourisme et connectivité", M. Balla a passé en revue les grands projets structurants portés par le Maroc aux niveaux national et régional parmi lesquels la centrale solaire Noor et

les parcs éoliens de Tarfaya et de Tanger.

Le diplomate a, dans ce cadre, précisé qu'aujourd'hui, près de 42% du mix énergétique marocain est vert, avec l'objectif d'atteindre 52% d'ici 2030, affichant l'ambition du Maroc en matière d'hydrogène vert, avec une feuille de route prévoyant la production de 14 TWh d'ici 2030 et le lancement de six grands projets évalués à 30 milliards d'euros.

M. Balla a, par la même occasion, assuré que, grâce à des coûts compétitifs, le Royaume est en mesure de devenir un fournisseur naturel de l'Europe.

Au plan touristique, l'ambassadeur a relevé que le Maroc dispose d'"une offre unique" alliant villes impériales, Sahara, montagnes et littoraux, et qu'il mise désormais sur de nouveaux cré-

neaux tels que le tourisme médical, numérique et cinématographique.

Pour M. Balla, la Coupe du monde FIFA 2030, organisée conjointement avec l'Espagne et le Portugal, constituera indéniablement une occasion historique pour renforcer l'attractivité et la visibilité de l'ensemble de la région méditerranéenne.

Il a, à cet égard, plaidé pour l'adoption d'une charte méditerranéenne pour un tourisme durable et responsable qui préserve le patrimoine méditerranéen commun. S'agissant de la connectivité, le diplomate a mis en avant le succès du port Tanger Med, aujourd'hui le premier d'Afrique et de la Méditerranée, ainsi que les projets structurants du tunnel sous-marin Maroc-Espagne et de l'autoroute nu-



mérique euro-africaine.

Il a, en outre, appelé à faire de la Méditerranée "une ressource d'union", mettant l'accent sur la nécessité d'une coopération efficace pour relever les défis communs que sont le climat, les migrations irrégulières ou encore les tensions géopolitiques.

"Le Maroc est prêt et disposé

à travailler avec tous ses partenaires pour faire du bassin méditerranéen un espace de dialogue, d'innovation et de prospérité partagée", a-t-il insisté, tout en soulignant l'importance d'un partenariat équitable articulé autour de trois piliers, à savoir l'Afrique, la Méditerranée et l'Europe.

CIMEA : Conférence de presse à Genève 50 ans après l'expulsion des Marocains d'Algérie en 1975

A l'occasion du 50ème anniversaire de la tragédie de l'expulsion arbitraire qui a touché les Marocains d'Algérie en 1975, le Collectif international de soutien aux familles d'origine marocaine expulsées d'Algérie (Cimea) 1975 organise une conférence de presse le mercredi 1er octobre 2025, à 12h00, au Club Suisse de la Presse à Genève, en Suisse.

Cette conférence de presse sera consacrée à la présentation d'un rapport inédit, préparé par le Cimea, contenant des données précises et documentées, rendues publiques pour la première fois depuis que le régime algérien, dirigé par Houari Boumédiène, a entrepris, à partir du 8 décembre 1975, une opération d'expulsion massive de dizaines de milliers de citoyens marocains, dont la plupart étaient établis légalement en Algérie depuis plusieurs générations.

Le rapport revient sur les cas d'expulsions massives et arbitraires en violation du droit international qui ont visé des familles entières sans distinction, y compris des familles mixtes. Il précise que les victimes ont été séparées de leurs proches, regroupées dans des centres, dépouillées de leurs biens, puis expulsées dans des conditions misérables, en plein hiver rigoureux, vers la frontière maroco-algérienne.

Cinquante ans après ce drame, cette tragédie humaine demeure largement absente de la recherche scientifique et des politiques de mémoire, et aucune reconnaissance officielle n'a été émise par les autorités algériennes.

Lors de cette même conférence sera également présentée une étude inédite, intitulée « Mémoire contre l'oubli : Pour la reconnaissance de l'expulsion des familles marocaines d'Algérie en 1975 ». Elle retrace le contexte historique et les événements entourant l'expulsion arbitraire des Marocains d'Algérie, ainsi que la situation juridique et des droits humains, sur la base d'une recherche scientifique rigoureuse s'appuyant sur des docu-

ments, faits et informations fiables, rendus publics pour la première fois.

L'étude comprend également une analyse juridique et en matière de droits humains, menée à la lumière de la législation algérienne relative au statut des étrangers et des engagements bilatéraux, en articulation avec le droit international. Elle conclut que l'expulsion des citoyens marocains d'Algérie, ainsi que la spoliation de leurs biens, constituent des actes internationalement illicites, engageant la responsabilité internationale directe de l'Etat algérien. Le Collectif international de soutien aux familles marocaines expulsées d'Algérie est une organisation civile indépendante, fondée le 27 février 2021.

Le Cimea s'appuie sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme (Charte des Nations unies, Déclaration universelle, les deux Pactes internationaux) afin d'œuvrer pour la reconnaissance officielle par l'Algérie des violations commises, la reconstitution de la mémoire de l'expulsion des Marocains d'Algérie en 1975 et la défense des intérêts des expulsés devant les instances nationales et internationales. Le Cimea revendique également la restitution des biens confisqués, la réparation morale et matérielle des victimes et le renforcement de la réunification des familles dispersées.

Lors de cette conférence, à laquelle participeront des journalistes de médias marocains et étrangers, ainsi que des personnalités et acteurs des droits humains, et qui sera animée par le militant des droits humains Abderrazak Hannouchi, membre du bureau exécutif du Collectif, Mohamed Charfaoui, président du Collectif international, présentera un résumé du rapport et les conclusions de l'étude. Un témoignage direct d'une victime de cette expulsion arbitraire, Houcine Bouasria, membre du bureau exécutif du Collectif international, y sera également livré.

Adresse : Presse Geneva Club : Domaine Penthes
Chemin de l'Imprimerie 18 1292 Chambéry

L'amélioration des prestations consulaires au centre d'une rencontre avec les Marocains de New York

L'amélioration des services consulaires pour les membres de la communauté marocaine résidant dans la grande région de New York a été au centre d'une rencontre de communication organisée, samedi, à l'initiative du consulat général du Royaume dans la métropole américaine.

Cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre de la politique de proximité au profit des Marocains du monde, a été l'occasion d'écouter les préoccupations et les attentes des membres de la diaspora établis à New York et dans les Etats voisins.

Intervenant à cette occasion, le consul général du Maroc, Mohamed Ait Bihi, a rappelé la Haute sollicitude dont Sa Majesté le Roi Mohammed VI ne cesse d'entourer les Marocains du monde.

Il a relevé qu'en droite ligne des Hautes Orientations Royales, le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, oeuvre à l'amélioration des prestations consulaires dans le cadre de sa politique de proximité, notamment à travers la numérisation des services ou encore l'élargissement du réseau consulaire à travers le monde.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la rencontre de communication avec les Marocains résidant dans la grande région de New York et les Etats voisins, a noté M. Ait Bihi, soulignant que l'action du consulat général du Maroc ne se limite pas aux seuls services consulaires mais continuera d'organiser des événements visant à

rapprocher davantage la communauté marocaine de sa culture d'origine, ainsi que de la dynamique de développement tous azimuts que connaît le Royaume dans différents domaines.

Il s'agit aussi de poursuivre la coopération et la coordination avec l'ensemble des composantes de la communauté marocaine pour plus de mobilisation en faveur de la défense de l'intégrité territoriale du Royaume et les constantes nationales, a-t-il dit, appelant les compétences marocaines à apporter leurs contributions à la marche de progrès enclenchée sous la Conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Prenant la parole à cette rencontre, plusieurs membres de la communauté marocaine établie dans la grande région de New York ont exprimé leur attachement à la mère patrie et leur disposition continue à contribuer à la dynamique de développement en cours dans le Royaume.

Is ont, par ailleurs, mis l'accent sur l'importance de poursuivre l'amélioration des services fournis aux Marocains établis aux Etats Unis et de veiller au renforcement de la composante culturelle pour la transmettre aux générations montantes et futures, tout en appelant à nouer des partenariats dans ce sens et à tenir des rencontres régulières avec les MRE.

Cette rencontre de communication a connu la participation de plusieurs compétences marocaines, notamment dans les domaines de la culture, de la recherche scientifique, des sports et des médias, outre des acteurs de la société civile.

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

CANCA- NER	BOUT À BOUT	RADIUM	CONJU- RATIONS	DONNEUR	CUBE NOTE	FIXER LITHIUM	COTONS
HALO			GOULET				
CONSTANT CUBE					POINT DE VUE BOUCLIER		
	FEMME À BARBE	QUARTIER DE REIMS	VENU AU MONDE		PAREIL	INACTI- VE	
VÉRIT- ABLE CONIFÈRE			DON				
	BÊTA CAPAB- LE		NUAGE CONTRI- BUTION			À L'ENVERS: DIVISEUR	
		PILLAGE ENTRE CHIEN ET LOUP			LETTRES DE SIANG	TÊTE DE SOURIS CHAR	
GROUPIE	PARTIE D'UN CARRÉ		PIRE			BÈQUI- LLE	
BERNAI						LETTRES DE PRÉAVIS	
			RETIRA- TÊTE DE GITANE			NÉON VOYELLES	MÉTAM- ORPHOSE
BEAUCOUP D'ANGLAIS	QUARTIER DE TÉMARA	AVALE- TOUT OR			D'ACCORD ARRIÈRE		VENU AU MONDE
						GRECQUE	
BIEN- ÊTRE APHONE			GRAVEM- ENT ENDOM- MAGÉE				

Solution mots flechés d'hier

BIEN-ÊTRE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
USAGER	U	T	I	L	I	S	A	T	E	U	R															
ANNONCE FESTIN	T	I	M	I	N	G				U	T															
VILLE EN CARRÉ	B	O	M	B	E					R	E	B	E	C												
LE MÊME	R	I	O							E	X	T	R	A												
ARTICLE RAPIDE	I	D								E	R	E														
ARTICLE RAPIDE	T	E	M	P	E	R	A	M	E	N	T															
ARTICLE RAPIDE	L	A								G	A	I	E	T	E											
ARTICLE RAPIDE	R	A								I	N	S	T	A	U	R	E									
ARTICLE RAPIDE	B	I								E	S	T														
ARTICLE RAPIDE	S	A								S	E	N	S													
ARTICLE RAPIDE	M	I	S	E						R	E	G	I	M	E											
ARTICLE RAPIDE	D	E	S	S	E					R	E	M	E	T												

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumine Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laarakki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laiyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@liberation@libe.ma

Youssef El Gabs
Mouana El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïher
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
(0522 62.32.32
(0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghébines

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse: 130/64

Site web: www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3									■	
4			■				■			
5						■				
6			■							■
7		■							■	
8					■			■		
9						■				
10					■					

HORIZONTALEMENT

- 1- Activité parlementaire
- 2- Rebelles
- 3- Grosse bêtise
- 4- Dévêtu - Repose - Réseau parisien
- 5- Elle court Paris - Le ciel (Les ...)
- 6- Article andalou - Ecarteur
- 7- Oiseau marin
- 8- Provient - Règle - Note
- 9- Forts - Région d'Arabie
- 10- Dieu sensuel - Interrogatif

VERTICALEMENT

- 1- Savoir-vivre
- 2- Qui dure douze lunes - Eau suisse
- 3- Egalité - Grange
- 4- Jumelles de spectacle
- 5- Frères du cinéma
- 6- Lança - Club nordique
- 7- Posa - Jeune ovin
- 8- Extrait de fève - Possessif
- 9- Eclos - Epoque - Plante textile
- 10- Lignée slave - Gras

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	M	E	G	A	L	O	M	A	N	E
2	A	T	E	L	E	■	O	V	E	S
3	T	O	N	I	T	R	U	A	N	T
4	R	U	E	E	■	E	■	L	E	E
5	I	F	■	N	A	P	P	E	S	■
6	A	F	F	A	I	R	E	S	■	G
7	R	E	I	T	R	E	S	■	P	U
8	C	E	C	I	■	N	I	O	L	E
9	A	■	H	O	R	D	E	■	A	R
10	T	I	E	N	T	■	Z	O	N	E

Grilles de sudoku

Facile									Moyen								
2		4	9		1		8	6	3			6	1			2	
				3						2	4	7					
	1				4	9			1	6		9		2		5	
3	2				7	4		1			6				5		
	9	1	6		2	5	3		8			3		9			7
8		6	5				7	9			9				2		
			7	3			4			1		4	3		6	5	
				7										8	4	7	
9	6		4		5	3		7	4			7	1				2
Difficile									Expert								
5							2	7				9				5	
		7		3				9			8			4		9	
8		4			2				5			8	6				3
				9		3				3						4	6
9				7				4	7								1
		6		8					4	8							3
			5			7		2	8			7	9				4
	6			4		9				9	3			7			
3	5							6	1				8				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile									Moyen								
1	2	9	7	8	3	5	6	4	2	7	9	6	8	1	3	5	4
8	5	3	9	6	4	2	7	1	5	1	3	4	7	9	8	2	6
6	7	4	5	2	1	8	9	3	6	4	8	3	5	2	1	7	9
7	1	2	4	3	8	9	5	6	9	5	4	7	2	8	6	1	3
4	3	5	6	9	2	7	1	8	1	3	6	5	9	4	7	8	2
9	8	6	1	7	5	3	4	2	7	8	2	1	6	3	9	4	5
5	4	8	3	1	7	6	2	9	3	2	1	8	4	6	5	9	7
2	6	1	8	5	9	4	3	7	8	9	5	2	3	7	4	6	1
3	9	7	2	4	6	1	8	5	4	6	7	9	1	5	2	3	8
Difficile									Expert								
9	8	3	7	6	1	2	5	4	2	8	7	4	1	6	5	9	3
2	6	1	5	4	8	9	7	3	3	9	6	5	7	8	4	2	1
4	5	7	2	9	3	1	6	8	5	1	4	9	2	3	7	8	6
6	3	4	1	5	7	8	2	9	7	2	8	6	9	5	3	1	4
8	1	5	9	2	4	7	3	6	9	6	5	3	4	1	2	7	8
7	2	9	8	3	6	4	1	5	1	4	3	2	8	7	9	6	5
1	7	6	4	8	5	3	9	2	6	5	1	7	3	9	8	4	2
3	9	8	6	7	2	5	4	1	4	3	9	8	6	2	1	5	7
5	4	2	3	1	9	6	8	7	8	7	2	1	5	4	6	3	9

Economie

Standard & Poor's revoit à la hausse la note souveraine du Maroc

L'agence de notation américaine, Standard & Poor's, a révisé à la hausse la note souveraine du Maroc à BBB-/A-3, en reclassant de nouveau le Royaume au niveau de la catégorie "Investment grade".

La décision de l'agence américaine, prise au terme d'une mission effectuée au Royaume en septembre courant, s'explique par la résilience de l'économie marocaine face à des chocs économiques successifs, dont le plus récent a été déclenché par l'instabilité du commerce mondial due aux droits de douane américains, a indiqué S&P sur son site web, rapporte la MAP.

Le reclassement du Maroc au niveau de la catégorie "Investment Grade" lui confère de multiples avantages, facilitant l'accès aux financements internationaux à des conditions plus avantageuses et réduisant le coût de la dette publique.

Elle permet également de renforcer la confiance des investisseurs et partenaires étrangers, et d'accroître l'attractivité du Royaume pour les investissements directs étrangers, contribuant ainsi à soutenir durablement la croissance économique et la stabilité macroéconomique.

Selon l'agence US, les perspectives de croissance économique au Maroc sont "solides, avec une croissance réelle du PIB prévue à 4% en moyenne entre 2025 et 2028".

L'agence a estimé que la performance et les perspectives de l'économie du Maroc sont soutenues par les politiques macro-économiques prises par le Royaume et par la "forte dynamique de réformes socio-économiques et budgétaires structurelles qui devraient continuer à contribuer à la formalisation et à la diversification de l'économie".

L'agence souligne, en outre, que le déficit budgétaire devrait baisser à 3% du PIB en 2026, soutenu par une augmentation des recettes publiques, ajoutant que le déficit courant restera maîtrisé, s'établissant en moyenne à environ 2,1% du PIB entre 2025 et 2028.

La révision à la hausse de la note de l'agence Standard & Poor's est la deuxième après celle de mars 2024, qui a fait évoluer les perspectives de l'économie marocaine de "stable" à "positive".

Les deux révisions successives interviennent dans un contexte international particulièrement difficile, où plusieurs pays, y compris ceux développés, ont vu leur notation souveraine abaissée.

Face à des perspectives de croissance faible et d'endettement élevé

Kristalina Georgieva : *Il incombe à chaque pays de mettre ses affaires en ordre*

Les perspectives de l'économie mondiale restent moroses, en dépit de la résilience dont elle a fait preuve face aux chocs qui se sont succédé ces dernières années, selon la Directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Kristalina Georgieva.

«Nous continuons de faire face à des perspectives de croissance faible et d'endettement élevé», a-t-elle affirmé dans un récent rapport annuel du FMI intitulé «Cap sur la croissance en période d'incertitude».

D'après la DG de l'institution financière internationale, «la prévision de croissance mondiale à cinq ans s'établit à environ 3%, bien en deçà de l'expansion moyenne d'après-guerre de 3,7%».

Dans ce contexte, Kristalina Georgieva estime que «les pays membres du FMI traversent des difficultés considérables» et qu'«il leur faut notamment préserver la stabilité macroéconomique et financière tout en assurant la viabilité de la dette, remédier aux déséquilibres entre pays et améliorer les perspectives de croissance».

Elle prévient cependant que la réalisation de ces objectifs exige des mesures urgentes et de grande envergure. Aussi, s'il revient aux pouvoirs publics d'intervenir en premier lieu au niveau national, la patronne du Fonds soutient qu'il incombe à chaque pays de mettre ses affaires en ordre.

La patronne du FMI se dit confiante quant à la capacité des autorités nationales à «stimuler la productivité et renforcer la croissance intérieure, rétablir les marges de manœuvre budgétaires nécessaires à des investisse-



ments indispensables et en prévision de futurs chocs, renforcer la stabilité financière et accroître leur résilience», estimant qu'à l'échelle internationale, les pays doivent rechercher des solutions concertées à leurs défis économiques communs.

Dans ce rapport, Kristalina Georgieva rappelle un contexte économique mondial en pleine mutation depuis une année, marqué par de profonds changements: du passage au numérique à l'intelligence artificielle, en passant par les transitions démographiques. Et d'ajouter: «En outre, les politiques économiques connaissent des transformations ma-

jeures de nature à reconfigurer les échanges commerciaux et les flux de capitaux au niveau mondial».

Quoi qu'il en soit, «le FMI continuera de soutenir ses pays membres», s'adaptera, si nécessaire, pour aider les pays à traverser cette période difficile et à remédier aux déséquilibres dont ils pâtissent, a-t-elle assuré.

Dans son rapport, le Fonds affirme que le contexte actuel exige clarté, détermination et coordination. «Si l'économie mondiale a fait preuve d'une remarquable résilience ces cinq dernières années, les tensions commerciales se sont fortement accentuées depuis la publication du pré-

cédent Rapport annuel, et l'incertitude entourant les politiques économiques s'est accrue», fait-il remarquer.

De l'avis des experts du FMI, les autorités sont en butte à un durcissement des conditions financières et à un surcroît de volatilité sur les marchés, et les chocs survenus ces dernières années ont épuisé leurs marges de manœuvre.

En conséquence, les décideurs doivent rapidement s'atteler à trois priorités essentielles.

L'institution estime qu'ils doivent en premier apaiser les tensions commerciales et corriger les déséquilibres qui y contribuent. Elle les invite à «faire respecter des règles équitables, d'éviter de mettre en œuvre des politiques génératrices de distorsions pour s'arroger un avantage concurrentiel, et de s'abstenir de prendre des mesures de nature à entraver les échanges commerciaux».

La deuxième priorité consiste à agir collectivement pour préserver la stabilité économique et financière, en mettant leurs propres affaires en ordre en procédant de manière réaliste à des plans d'ajustement crédibles.

Quant au troisième axe prioritaire, il «consiste à accélérer les réformes propices à la croissance, afin de relever la productivité et le potentiel de production», a indiqué le Fonds.

L'institution appelle les pays à privilégier les politiques intérieures et les réformes structurelles des marchés du travail, des biens et des produits financiers, tout en continuant à faire preuve de rigueur sur le plan réglementaire.

Alain Bouthry

Secteur du transport : La DGI publie un guide sur le dispositif d'incitations fiscales

La Direction générale des impôts (DGI) a publié, vendredi, un guide présentant le dispositif d'incitations fiscales dédié au secteur du transport.

"Afin de soutenir et de dynamiser le secteur du transport, le Code général des impôts et le texte relatif à la fiscalité des collectivités locales prévoient une série d'incitations fiscales attractives, visant à encourager les investissements dans ce secteur stratégique et à renforcer la compétitivité des entreprises opérant dans ce

domaine", lit-on dans ce guide.

Ces mesures concernent différents impôts et taxes, à savoir l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur le revenu (IR), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les droits de timbre, la taxe spéciale annuelle sur les véhicules (TSAV), la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique, et la taxe professionnelle.

"Ce guide est un document simplifié, il ne peut se substituer aux textes législatifs et réglementaires en vigueur", précise la DGI.

Transport maritime: Reprise de la ligne Tanger Med-Motril

L'autorité du port de Motril, dans le sud de l'Espagne, a annoncé la reprise de la liaison maritime avec Tanger Med, à la suite de la réorganisation des lignes opérées par la compagnie Balearia.

Dans un communiqué, l'autorité portuaire précise qu'elle travaille activement à la recherche d'un nouvel opérateur afin d'assurer la fluidité de cette ligne, qui affiche des résultats "très positifs" depuis son lancement.

Depuis sa mise en service en décembre 2022, la ligne Tanger Med-Motril a enregistré un volume global de 1,27 million de tonnes. Le trafic est passé de 10.886 tonnes

à son démarrage à 444.449 tonnes en 2023, puis 456.031 tonnes en 2024, avant d'atteindre 361.632 tonnes au cours des huit premiers mois de 2025.

Cette dynamique se retrouve également dans le transport de camions, passé de 380 unités en décembre 2022 à 16.310 en 2023, 17.511 en 2024 et déjà 14.636 en 2025, à la veille du dernier trimestre.

Ces chiffres confirment l'importance stratégique de la liaison Tanger Med-Motril et renforcent la volonté des autorités portuaires espagnoles de maintenir son exploitation avec un nouvel opérateur, conclut le communiqué.

Taounate : La filière de la transformation licite du cannabis prend racine et redessine l'économie locale

A Taounate, les collines changent de visage. Longtemps associées aux cultures clandestines, elles accueillent désormais un chantier légal et encadré qui transforme peu à peu la filière du cannabis. Coopératives, unités de séchage et projets de transformation se multiplient, donnant une nouvelle dynamique à l'économie locale.

Selon les chiffres de la direction provinciale de l'Agence nationale de réglementation des activités relatives au cannabis (ANRAC), la superficie cultivée a atteint en 2025 un total de 2.045 hectares, travaillés par 2.554 agriculteurs regroupés en 114 coopératives. Au niveau national, cette surface a plus que doublé, atteignant près de 4.751 hectares travaillés par 5.493 agriculteurs regroupés en 366 coopératives, contre 2.169 hectares en 2024 mobilisant 2.647 agriculteurs au sein de 185 coopératives, l'année précédente.

L'ANRAC a, par ailleurs, certifié 6,2 millions de semences de variétés importées en 2025, sur la base de 37 autorisations d'importation délivrées par l'ONSSA à 23 importateurs, contre 7,6 millions de semences en 2024 (30 autorisations/21 importateurs). Concernant les semences locales "Beldia", l'Agence a autorisé l'utilisation

de 3.966 quintaux en 2025 via 264 autorisations octroyées à autant de coopératives, contre 1.717 quintaux en 2024 sur la base de 112 autorisations accordées à 112 coopératives, rapporte la MAP.

A Beni Oulid, une nouvelle unité de séchage prend forme. Elle est portée par l'entreprise Morococanna, qui prévoit sa mise en service d'ici la fin de l'année.

"Nous avons commencé avec 25 hectares en 2024 et doublé la superficie cette année pour atteindre 50 hectares", explique Amine Bouinzal, responsable technique, à la MAP, ajoutant qu'à terme, l'unité pourra traiter jusqu'à 300 tonnes de matière première et sera reliée à une unité pharmaceutique.

"Tout est pensé pour répondre aux normes internationales, de la sécurité sanitaire aux conditions de travail. Nous voulons garantir un produit sûr et conforme", a-t-il souligné.

Dans les campagnes environnantes, les coopératives s'organisent et les retombées se font sentir. À la coopérative Weed Ouargha, présidée par Abdelaziz Bakkali, l'activité bat son plein.

"Nous avons signé un contrat avec un opérateur disposant d'une unité de transformation, ce qui nous a permis d'obtenir l'autorisation de cultiver. Cette année, nous avons quasiment doublé notre production", raconte-t-il. A ses côtés, des agriculteurs trient les plants fraîchement récoltés.

Pour Yahya, un jeune membre de la coopérative, l'impact est concret. "Aujourd'hui j'ai un revenu fixe et je peux prévoir l'avenir", a-t-il confié, notant que "chaque fermier emploie entre cinq et dix personnes pour



les semis et la récolte. On sent que les choses bougent et que l'on peut enfin rester ici, sur nos terres, sans penser à partir".

Plus loin, une unité déjà opérationnelle tourne à plein régime. Somacon, installée dans la région, a choisi la voie de la haute technologie. Ici, les récoltes passent par des broyeurs, des tamis et finissent dans des extracteurs utilisant le dioxyde de carbone en état supercritique.

"C'est une méthode propre et respectueuse de l'environnement. Elle nous permet d'obtenir des extraits de très grande pureté, jusqu'à 99,6%", explique Yahya Abdi, ingénieur agroalimentaire et responsable de la production.

L'objectif est clair : isoler les cannabinoïdes, notamment le CBD, avant de les intégrer à des produits cosmétiques, des compléments alimentaires ou d'autres filières industrielles.

Au niveau national, 21 compléments alimentaires et 16 produits cosmétiques ont été enregistrés au niveau de l'Agence marocaine du médica-

ment et des produits de santé (AMMPS) et 10 produits agroalimentaires ont été enregistrés auprès de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) portant le nombre total des produits enregistrés à 78, selon les données de l'ANRAC.

Pour les habitants de Taounate, ce chantier dépasse la simple question de réglementation. En ouvrant la voie à une filière légale, il apporte des revenus réguliers aux familles rurales, crée aussi bien des emplois saisonniers liés aux semis et aux récoltes que des postes permanents dans les unités de transformation, et encourage l'implantation d'industries locales dans une région longtemps marquée par l'économie informelle.

L'ANRAC, véritable chef d'orchestre de cette dynamique, accompagne agriculteurs et opérateurs à chaque étape, depuis la distribution des semences et l'encadrement technique jusqu'à la transformation et l'exportation des produits finis.

C'est elle qui délivre les autorisations de plantation et de récolte aux coopératives, après signature de contrats avec les opérateurs, et qui encadre également ces derniers pour la transformation, le transport et la commercialisation.

Dans ce sens, l'ANRAC a délivré 4.003 autorisations en 2025, contre 3.371 une année plus tôt, soit une progression de 20%, au niveau national, et près de 3.903 autorisations ont été délivrées aux agriculteurs portant sur l'exercice de l'activité de culture de cannabis, alors que 100 autres autorisations d'exercice relatives aux différentes activités ont été délivrées à 63 opérateurs.

En parallèle, l'ANRAC a retiré durant l'année en cours un total de 111 autorisations auprès des opérateurs qui n'ont pas respecté les dispositions réglementaires, au niveau national.

Ce sont pas moins de 5.430 opérations de contrôle de conformité aux dispositions réglementaires qui ont été réalisées par l'ANRAC, dont 2.801 opérations de contrôle de l'activité de culture de cannabis licite, 300 opérations de contrôle de l'activité d'importation des semences, 642 opérations de contrôle de l'activité de commercialisation, 59 opérations de contrôle de l'activité d'exportation, 71 opérations de contrôle de l'activité de transformation et 1.557 opérations relatives au contrôle de l'activité de transport.

Dans les villages, les conversations portent sur les perspectives offertes par cette nouvelle activité. Beaucoup y voient une chance de stabiliser leurs revenus, de retenir les jeunes sur leurs terres et de poser les bases d'une économie locale plus durable.



La superficie cultivée a atteint un total de 2.045 hectares en 2025

Lever de rideau à Ouzoud sur le 3^{ème} Festival international du cinéma de montagne

La troisième édition du Festival international du cinéma de montagne s'est ouverte, vendredi soir, à Ouzoud (Azilal), sous le thème "L'ouverture sur les cultures des montagnes et la valorisation du patrimoine naturel et humain de la région".

Organisé à l'initiative de la Fondation Sawt Al Jabal pour le patrimoine et le développement durable, en partenariat notamment avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, la région de Béni Mellal-Khénifra et le Centre cinématographique marocain, l'événement ambitionne de faire d'Ouzoud un incubateur de la création cinématographique et un laboratoire pour le développement des cursus de formation dans les métiers du cinéma.

Dans une déclaration à la MAP, la directrice du festival, Mme Bahija Simo, a fait savoir que l'exploitation de la beauté de la montagne et sa transformation en matière cinématographique contribueront à la mise en valeur de la diversité naturelle et culturelle du Maroc, ainsi qu'à sa promotion en tant que destination touristique mondiale.

Le cinéma constitue un outil puissant pouvant être utilisé pour renforcer le développement durable dans les zones rurales et montagneuses, à travers l'attraction des productions cinématographiques et



télévisuelles, la contribution à l'amélioration des infrastructures, ainsi que la création d'opportunités d'emploi et la qualification des jeunes en vue de leur insertion dans l'industrie cinématographique, a souligné Mme Simo.

Elle a indiqué qu'Ouzoud a

connu, ces dernières années, le tournage de trois grands films dans ses célèbres cascades, ainsi que la création d'un musée ethnographique devenu une destination pour les cinéastes et chercheurs du Maroc et de l'étranger. Selon elle, cette dynamique s'est renforcée

avec l'appui à la création d'une salle de cinéma locale qui ouvrira de nouvelles perspectives aux passionnés du 7^e art.

Le Festival international du cinéma de montagne vise à renforcer la contribution du cinéma au développement économique et social des zones montagneuses, à travers la valorisation des productions de fiction et de documentaires qui prennent la montagne comme espace et thème de création, avec la participation de grandes figures du cinéma venues d'Afrique, d'Europe et d'Asie, contribuant ainsi à rapprocher le cinéma des populations de la région.

Le programme de cette troisième édition comprend une compétition officielle mettant en lice huit films de fiction et documentaires axés sur la thématique de la montagne. Le jury est présidé par l'écrivain et ancien ministre de la Culture, Mohamed Achaari, qui a donné une conférence inaugurale intitulée "Le film comme texte : Réflexions d'un poète".

Cette édition rend hommage au regretté journaliste Ali Hassan, à la réalisatrice et actrice Latifa Aharrar, ainsi qu'à l'acteur et metteur en scène Abdellatif Chaouki, en reconnaissance de leurs parcours et de leurs contributions à la scène artistique nationale.

Casablanca à l'heure de la 11^{ème} édition des Rencontres chorégraphiques de Casablanca



La onzième édition des Rencontres chorégraphiques de Casablanca se tiendra du 1^{er} au 5 octobre, a annoncé la compagnie Col'jam.

Ce grand événement dans le domaine de la danse contemporaine, organisé sous l'égide du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - département de la Jeunesse, s'inscrit dans une dynamique ambi-

tieuse alliant création, formation et participation communautaire, et porte une vision artistique ouverte et ambitieuse, indique un communiqué des organisateurs.

Cette compagnie, fondée et dirigée par les chorégraphes Ahlam El Morsli et Wajdi Gagui, a développé, depuis plus de seize ans, une dimension artistique qui allie racines locales et ouverture in-

ternationale, en combinant création artistique, engagement social et transmission du savoir, relève le communiqué.

Cette édition sera marquée par le lancement de l'"Arab Dance Platform", une initiative unique visant à mettre en lumière l'art de la danse dans la région.

Cette plateforme s'inscrit dans le cadre d'un projet plus large visant à valoriser la création chorégraphique arabe. Elle vise également à faire de Casablanca un pôle culturel majeur dans ce domaine, en renforçant la présence des talents émergents et en encourageant les échanges avec les institutions culturelles internationales.

Le programme de ce festival comprend une vingtaine de spectacles et de performances d'artistes venus de Tunisie, de Palestine, d'Arabie saoudite, du Liban, de Pologne, de Suisse, de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne et du Maroc.

Cette manifestation comprend également une plateforme de danse urbaine pour les jeunes, ainsi que l'organisation d'une danse collective ou-

verte aux danseurs et au grand public, conformément à son engagement en faveur de la diffusion de la culture. Le festival accordera une attention particulière à la formation, au transfert de compétences et au professionnalisme des artistes marocains, à travers l'organisation de résidences artistiques, de cours pratiques, d'ateliers et de formations intensives tout au long de l'événement.

Le 3 octobre, une rencontre professionnelle sera organisée pour discuter des moyens de développer le secteur de la danse, avec la participation de partenaires de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, afin de renforcer la coopération culturelle et de jeter les bases de partenariats durables aux niveaux régional et international.

La 11^{ème} édition des Rencontres chorégraphiques de Casablanca sera l'occasion de célébrer la richesse et la diversité de la création chorégraphique contemporaine, dans un esprit d'ouverture, d'échange et d'innovation, conclut-on.

Festival du court-métrage de Marrakech

Appel à renforcer l'accompagnement des jeunes réalisateurs

Des réalisateurs et professionnels du cinéma ont appelé, dimanche à la Cité ccre, à renforcer l'accompagnement des jeunes réalisateurs, dans le cadre d'un panel organisé lors de la 5e édition du Festival du court-métrage de Marrakech.

Ainsi, les panélistes ont plaidé en faveur de la consolidation des programmes de résidences artistiques, estimant qu'ils constituent un levier essentiel pour accompagner les jeunes cinéastes dans le développement de leurs projets.

Ils ont relevé que ces espaces de création permettent aux réalisateurs émergents de bénéficier d'un encadrement artistique et technique adapté, tout en favorisant l'expérimentation et l'écriture.

Les participants ont également souligné l'importance des échanges et de la collaboration internationale, considérant que l'ouverture sur d'autres festivals, réseaux et plateformes peut offrir de nouvelles perspectives de diffusion.

Selon eux, la circulation des œuvres et des talents demeure un enjeu majeur pour assurer une visibilité accrue aux courts-métrages et encourager les coproductions.

Par ailleurs, les intervenants ont insisté sur la nécessité de fournir un accompagnement structuré, à travers des ateliers, du mentorat et des dispo-



sitifs de soutien à la production, affirmant que ces initiatives contribuent à faire émerger de nouvelles voix du cinéma, tout en consolidant des passerelles entre formation, création et professionnalisation.

Initié en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Morocco World News, la Commune de Marrakech, le Centre cinématographique marocain et Marrakchi Made, ce rendez-vous artistique, l'un des rares festivals de cinéma en plein air, s'impose désormais comme l'un des événements phares dédié à la promotion du court-

métrage au Maroc.

A travers ses projections en plein air dans des lieux emblématiques de Marrakech tels que le Palais El Badii, le Cyber Park et la mythique place Jemaa El Fna, le festival promet une semaine de découvertes, de rencontres et de célébration du cinéma court dans toute sa diversité.

Pour cette édition, le jury de la compétition nationale est composé de Hicham Lasri, réalisateur et scénariste, Fatima Ezzahra El Jouhary, actrice marocaine, et Bahaa Trabelsi, écrivaine et critique marocaine.

Bouillon de culture

Vernissage

L'exposition collective intitulée "Histoires d'œuvres" a été inaugurée, samedi soir à la galerie Living 4 ART à Casablanca, en présence de plusieurs personnalités du monde de l'art et de la culture.

Cet événement, qui se poursuit jusqu'au 25 octobre, réunit 18 artistes contemporains marocains et internationaux, offrant au public l'occasion de découvrir la richesse et la vitalité de la scène artistique contemporaine dans un espace pensé pour le dialogue et la rencontre.

"Avec Histoires d'œuvres, il s'agissait de donner la parole aux artistes à travers leurs créations. Chaque œuvre exposée raconte quelque chose d'intime, de sincère", a indiqué la directrice de la Galerie, Meryem Iraqi Lahlou. "C'est cette authenticité, cette diversité des regards, que nous cherchons à partager avec le public", a-t-elle ajouté dans une déclaration à la MAP.

"En chacun de nous, un artiste est enfoui, façonné par les épreuves et mûri par les expériences. À chaque coup de pinceau, l'artiste en moi sort enfin de sa prison. La peinture est un moment de liberté et de magie inestimable", a confié la peintre autodidacte Wafaa Chagdane.

Pour elle, cette exposition constitue un acte de transmission et d'ouverture, une occasion pour les artistes de partager leurs univers avec sincérité. "Je cherche à révéler ce que l'on ne voit pas toujours. La lumière, l'ombre, un geste ou un regard : chaque détail peut porter une histoire", a souligné, de son côté, Anas Benayad, photographe et designer.

"Mon appareil devient ainsi une machine à remonter le temps, capable de figer l'instant, de préserver la mémoire et d'inviter le spectateur à ressentir", a-t-il révélé.

A travers leurs créations, les artistes invitent le visiteur à découvrir la richesse de l'expression artistique marocaine et internationale, en mettant en lumière la diversité des approches et des sensibilités.

Mousssem d'Assilah

Signature de l'ouvrage "Le pèlerinage sur les traces du grand-père" de l'écrivain mauritanien Abdallah Ould Mohamedi

La cérémonie de signature de l'ouvrage "Le pèlerinage sur les traces du grand-père" de l'écrivain mauritanien Abdallah Ould Mohamedi s'est tenue, dimanche soir, dans le cadre de la session d'automne de la 46ème édition du Mousssem culturel international d'Assilah.

L'ouvrage, dont la première édition a été publiée en 2025 par le Centre culturel du livre et de l'édition à Casablanca, retrace les faits marquants et les observations consignées lors du voyage maritime entrepris en 1889 par l'érudit mauritanien Mohamed Fall Ben Bab El-Alawi à destination des Lieux Saints, dans le cadre de l'accomplissement du Hajj, un périple qui l'a conduit à travers plusieurs pays, dont le Maroc.

Dans une déclaration à la

MAP, l'auteur a décrit son ouvrage comme "une expérience spirituelle, un voyage dans l'histoire et la géographie", mettant en lumière les souvenirs du pèlerinage et les conditions de vie au XIX^e siècle.

Il a expliqué que cet ouvrage de 240 pages (format moyen) revient sur le parcours de l'érudit, son grand-père, qui, parti du sud de la Mauritanie en direction du Hijaz pour accomplir le Hajj, a traversé plusieurs pays, dont le Maroc.

Lors de son retour, il fit de nouveau escale au Maroc, où il fut reçu par Sa Majesté le Sultan Moulay Hassan Ier à Meknès. Il visita également plusieurs autres villes marocaines, notamment Fès et Rabat, où il rencontra le cheikh soufi Sidi Larbi Ben Sayah.

S'agissant de sa méthode d'écriture, il a souligné avoir cherché à conjuguer l'expérience vécue par son grand-père avec le travail rigoureux qu'il a mené durant trois ans, afin d'étudier et de vérifier les différentes étapes historiques de ce périple captivant.

Lors de la cérémonie de présentation de l'ouvrage, organisée à la Galerie Mohamed Benaisan des Beaux-Arts du Centre Hassan II des rencontres internationales, le romancier marocain Ahmed El Madini a mis en exergue trois dimensions essentielles de l'œuvre: la spécialisation de l'auteur dans la littérature de voyage et la documentation, sa dimension biographique, ainsi que l'intégration habile de l'élément personnel dans la trame narrative.

L'auteur a consacré plusieurs chapitres au passage de l'érudit par le Maroc, notamment par la ville de Tanger, à travers deux titres évocateurs: "Par la mer vers Tanger" et "A l'étreinte de la porte de la Méditerranée".

Dans le cadre des activités de la session d'automne, qui se

poursuivra jusqu'au 12 octobre, il est également prévu la signature d'autres ouvrages, notamment "Le rêve dans le ventre de la baleine" de l'écrivain marocain Mohamed Saâd Alami, et "Le début de l'oubli" du romancier et anthropologue Mohamed Maa-zouz.



Je ne le fais point, je le suis.
Tu es fch, et tu as raison de ltre.
Je ne suis point fch.
Tu les, te dis-je.

Si tu veux que je le sois, je ne demande pas mieux ; mais que je sache auparavant la sottise qu'il a faite.

D'accord, trois fois, quatre fois ; mais ce n'est pas coutume. On se trouve une bande de jeunes garçons et de jeunes filles ; on boit, on rit, on danse ; les heures se passent vite ; et cependant la porte de la maison se ferme.

Bigre, en baissant la voix, ajouta : Ils ne nous entendent pas ; mais, de bonne foi, est-ce que nous avons t plus sages queux leur ge ? Sais-tu qui sont les mauvais pres ? Les mauvais pres, ce sont ceux qui ont oublié les fautes de leur jeunesse, Dis-moi, est-ce que nous navons jamais dcouch ?

Et toi, Bigre, mon compre, dis-moi, est ce que nous navons jamais pris d'attachement qui dplaisait nos parents ?

Aussi je crie plus haut que je ne souffre. Fais de mme.

Mais Jacques na point dcouch, du moins cette nuit, jen suis sr.

Eh bien ! si ce n'est pas celle-ci, cest une autre. Tant y a que tu nen veux point ton garon ?

Non.

Et quand je serai parti tu ne le maltraiteras pas ?

Aucunement.

Tu men donnes ta parole ?

Je te la donne.

Ta parole dhonneur ?

Ma parole dhonneur.

Tout est dit, et je men retourne.

Comme mon parrain Bigre tait sur le seuil, mon pre, lui frappant doucement sur lpaule, lui disait : Bigre, mon ami, il y a ici quelque anguille sous roche ; ton garon et le mien sont deux futs maotois ; et je crains bien quils ne nous en aient donn dune garder aujourd'hui ; mais, avec le temps cela se dcouvrira. Adieu, compre.

Le matre.

Et quelle fut la fin de laventure entre Bigre ton ami et Justine ?

Jacques.

Comme elle devait tre. Il se fcha, elle se fcha plus fort que lui ; elle pleura, il sattendrit ; elle lui jura que jtais le meilleur ami quil et ; je lui jurai quelle tait la plus honnête fille du village. Il nous crut, nous demanda pardon, nous en aima et nous en estima davantage tous deux. Et voil le commencement, le milieu et la fin de la perte de mon pucelage. prsent, monsieur, je voudrais bien que vous mappressiez le but moral de cette impertinente histoire.

Le matre.

mieux connatre les femmes.

Jacques.

Et vous aviez besoin de cette leon ?

Le matre.

mieux connatre les amis.

Jacques.

Et vous avez jamais cru quil y en et un seul qui tnt rigueur votre femme ou votre fille, si elle stait propos sa dfaute ?

Le matre.

mieux connatre les pres et les enfants.

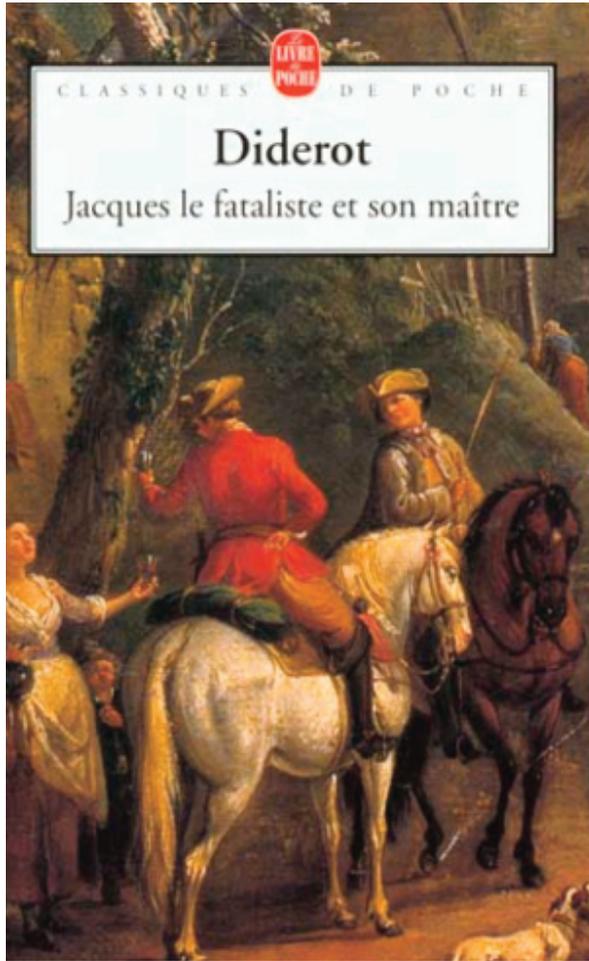
Jacques.

Allez, monsieur, ils ont t de tout temps, et seront jamais, alternativement dupes les uns des autres.

Le matre.

Ce que tu dis l sont autant de vrits ternelles, mais sur lesquelles on ne saurait trop insister. Quel que soit le rcit que tu mas promis aprs celui-ci, sois sr quil ne sera vide dinstruction que pour un sot ; et continue.

Lecteur, il me vient un scrupule, cest davoir fait honneur Jacques ou son ma-



tre de quelques rflexions qui vous appartiennent de droit ; si cela est, vous pouvez les reprendre sans quils sen formalisent. J'ai cru m'apercevoir que le mot Bigre vous dplaisait. Je voudrais bien savoir pourquoi. C'est le vrai nom de famille de mon charron ; les extraits baptisaires, extraits mortuaires, contrats de mariage en sont signs Bigre. Les descendants de Bigre, qui occupent aujourd'hui la boutique, s'appellent Bigre. Quand leurs enfants, qui sont jolis, passent dans la rue, on dit : Voil les petits Bigres. Quand vous prononcez le nom de Boule, vous vous rappelez le plus grand bniste que vous ayez eu. On ne prononce point encore dans la contre de Bigre, le nom de Bigre sans se rappeler le plus grand charron dont on ait mmoire. Le Bigre, dont on lit le nom la fin de tous les livres doffices pieux du commencement de ce sicle, fut un de ses parents. Si jamais un arrire-neveu de Bigre se signale par quelque grande action, le nom personnel de Bigre ne sera pas moins imposant pour vous que celui de Csar ou de Cond. C'est quil y a Bigre et Bigre, comme Guillaume et Guillaume. Si je dis Guillaume tout court, ce ne sera ni le conquérant de la Grande-Bretagne, ni le marchand de drap de l'Avocat Patelin ; le nom de Guillaume tout court ne sera ni hroque ni bourgeois ; ainsi de Bigre. Bigre tout court n'est ni le fameux charron ni quelqu'un de ses plats ancêtres ou de ses plats descendants. En bonne foi, un nom personnel peut-il tre de bon ou de mauvais got ? Les rues sont pleines de mtins qui s'appellent Pompe. Dfaites-vous donc de votre fausse dlicatesse, ou jen userai avec vous comme milord Chatham avec les membres du Parlement ; leur dit : Sucre, Sucre, Sucre ; quest-ce quil y a de ridicule l-dedans ? Et moi, je vous dirai : Bigre Bigre, Bigre ; pourquoi

ne s'appellerait-on pas Bigre ? C'est, comme le disait un officier son gnral le grand Cond, quil y a un fier Bigre comme Bigre le charron ; un bon Bigre, comme vous et moi ; de plats Bigres, comme une infinit d'autres.

Jacques.

Ctait un jour de noces ; frre Jean avait mari la fille dun de ses voisins. Jtais garon de fte. On mavait plac table entre les deux goguenards de la paroisse ; j'avais lair dun grand nigaud, quoique je ne le fusse pas tant qu'ils le croyaient. Ils me firent quelques questions sur la nuit de la marie ; jy rpondis assez btement, et les voil qui clatent de rire, et les femmes de ces deux plaisants crier de lautre bout : Quest-ce quil y a donc ? vous tes bien joyeux l-bas ?

C'est que cest par trop drle, rpondit un de nos maris sa femme ; je te conterai cela ce soir.

L'autre, qui ntait pas moins curieuse, fit la mme question son mari, qui lui fit la mme rponse. Le repas continue, et les questions et mes balourdises, et les clats de rire et la surprise des femmes. Aprs le repas, la danse ; aprs la danse, le coucher des poux, le don de la jarretire, moi dans mon lit, et mes goguenards dans les leurs, racontant leurs femmes la chose incompréhensible, incroyable, cest qu'vingt-deux ans, grand et vigoureux comme je ltai, assez bien de figure, alerte et point sot, jtais aussi neuf, mais aussi neuf qu'au sortir du ventre de ma mre, et les deux femmes de sen merveiller ainsi que leurs maris. Mais, ds le lendemain, Suzanne me fit signe et me dit : Jacques, nas-tu rien faire ?

Non, voisine ! quest-ce quil y a pour votre service ?

Je voudrais je voudrais et en disant je voudrais, elle me serrait la main et me regardait si singulièrement ; je voudrais

que tu prisses notre serpe et que tu visses dans la commune maider couper deux ou trois bourres, car cest une besogne trop forte pour moi seule.

Trs volontiers, madame Suzanne.

Je prends la serpe, et nous allons. Chemin faisant, Suzanne se laissait tomber la tte sur mon paule, me prenait le menton, me tirait les oreilles, me pinait les cts. Nous arrivons. Lendroit tait en pente. Suzanne se couche terre tout de son long la place la plus leve, les pieds loigns lun de lautre et les bras passés par-dessus la tte. Jtais au-dessous d'elle, jouant de la serpe sur le taillis, et Suzanne repliait ses jambes, approchant ses talons de ses fesses ; ses genoux levaient rendaient ses jupons fort courts, et je jouais toujours de la serpe sur le taillis, ne regardant gure o je frappais et frappant souvent ct. Enfin, Suzanne me dit : Jacques, est-ce que tu ne finiras pas bientt ?

Quand vous voudrez, madame Suzanne.

Est ce que tu ne vois pas, dit-elle demi-voix, que je veux que tu finisses ? Je finis donc, je repris haleine, et je finis encore ; et Suzanne.

Le matre.

Ttait ton pucelage que tu navais pas ?

Jacques.

Il est vrai ; mais Suzanne ne sy mprit pas, et de sourire et de me dire : Tu en as donn dune bonne garder notre homme ; et tu es un fripon.

Que voulez-vous dire, madame Suzanne ?

Rien, rien ; tu mentends de reste. Trompe-moi encore quelquefois de mme, et je te le pardonne. Je reliais ses bourres, je les pris sur mon dos ; et nous revnmes, elle sa maison, moi la ntre.

Le matre.

Sans faire une pause en chemin ?

Jacques.

Non.

Le matre.

Il ny avait donc pas loin de la commune au village ?

Jacques.

Pas plus loin que du village la commune.

Le matre.

Elle ne valait que cela ?

Jacques.

Elle valait peut-tre davantage pour un autre, pour un autre jour : chaque moment a son prix.

quelque temps de l, dame Marguerite, ctait la femme de notre autre goguenard, avait du grain faire moudre et navait pas le temps daller au moulin ; elle vint demander mon pre un de ses garons qui y allt pour elle. Comme jtais le plus grand, elle ne doutait pas que le choix de mon pre ne tombt sur moi, ce qui ne manqua pas d'arriver. Dame Marguerite sort ; je la suis ; je charge le sac sur son ne et je le conduis seul au moulin. Voil son grain moulu, et nous nous en revenons, lne et moi, assez tristes, car je pensais que jen serais pour ma corve. Je me trompais.

Il y avait entre le village et le moulin un petit bois passer ; ce fut l que je trouvai dame Marguerite assise au bord de la voie. Le jour commenait tomber. Jacques, me dit-elle, enfin te voil ! Sais-tu quil y a plus d'une mortelle heure que je t'attends ?

Lecteur, vous tes aussi trop pointilleux. D'accord, la mortelle heure est des dames de la ville et la grande heure, de dame Marguerite.

Jacques.

C'est que leau tait basse, que le moulin allait lentement, que le meunier tait ivre et que, quelque diligence que jaie faite, je nai pu revenir plus tt.

(A suivre)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE EL KÉLAA DES SRAGHINA
CERCLE ATTAOUIA
CAÏDAT SIDI AHMED
COMMUNE OULED ARRAD

Avis de concours d'aptitude professionnelle

Le président de la commune OULED ARRAD porte à la connaissance des fonctionnaires de cette commune qu'il sera organisé un concours d'aptitude professionnelle le 22 et 24/10/2025 à 10h00 du matin à la commune OULED ARRAD, selon le tableau ci-dessous :

Grades concernées	Nombre de Postes	Date d'examen	Conditions Exigées
Technicien 2 ^{ème} grade	01	22/10/2025	6 ans d'ancienneté dans le grade Technicien 3 ^{ème} grade
Assistant Technique 1 ^{ère} grade	01	24/10/2025	6 ans d'ancienneté dans le grade Assistant Technique 2 ^{ème} grade
Assistant administrative Grade exceptionnel	01	24/10/2025	6 ans d'ancienneté dans le grade Assistant administrative 1 ^{er} grade

- Les demandes de candidature doit être déposés au bureau d'ordre de la commune avant le 20/10/2025 délai de rigueur.

N° 6507/PA

Royaume Du Maroc
Ministère De L'Intérieur
Région casablanca settat
Province De Settat
Cercle De Ben Ahmed chamalia
Caïdat Des Maar If Et Od Mhamed
Commune M'garto

Avis D'appel D'offres Ouvert N°04.
(Séances Publique)

MERCREDI 29/10/2025 A 11 H Il Sera Procédé Dans Le Bureau Du Président De La Commune De M'garto, A L'ouverture Des Plis Relatifs A L'appel D'offres Sur Offres De Prix Pour L'affermage Des Souks Hebdomadaires Arbiae M'garto Et Khmis Bir Mrah Pour Une Durée De 12 Mois (Du 1^{er} Janvier 2026 Au 31 Décembre 2026)

- Le Dossier D'appels D'offres Peut Etre Retire Au Siege De La Commune De M'garto Service De La Régie Communale.
 - Il Peut Aussi Etre Téléchargé A Partir Du Portail Des Marchés Publics A L'adresse Suivante : www.Marchéspublics.Gov.Ma
 - Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service recette de la commune .
 - Soit Les envoyer , par courrier recommandé avec accusé de réception , au bureau précité ,
 - Soit les remettre au président de la commission d' Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les déposer par courrier électronique dans le portail des Marchés PUBLICS .
 - Le Cautionnement Provisoire Est Fixé A Une Somme de 4000 dhs .
 - Le Contenu Ainsi Que La Présentation Des Dossiers Des Concurrents Doivent Etre Conformés Aux Dispositions Du Décret N° 2- 22 – 431 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS.
 - Les Pièces Justificatives À Fournir Sont :
- 1- Dossier Administratif Comportant :
- a- Déclaration Sur L'honneur
 - b- Demande De Location Selon Caneva Mis A La Disposition Des Concurrents.
 - c- Le Statut POUR PERSONNES MORALES
 - d- Copie du cahier de charge signé " LU ET PARAPHE "
 - e- Copie de règlement de consultation
 - f- Attestation Du Percepteur Du Lieu D'imposition Délivrée Depuis Moins D'un An, Mentionnant Que L'intéressé Est En Situations Fiscale Régulières.
 - g- Attestation de la caution provisoire
 - h- Montant de 3 mois de location d'avance .
 - i- Une Photocopie Légalisée De La Carte D'identité Nationale.
 - j- La Ou Les Pièces Justifiant Les Pouvoirs Conférés A La Personne Agissant Au Nom Du Concurrent
- 2 –DOSSIER FINANCIER
- A - Un Engagement Rédigé Sur Papier Timbre Indiquant La Partie Du Souk A Louer, Le Montant De Location Proposé Par Le Concurrent. Cet Engagement Doit Etre Remis Dans Un Plis celle Portant La Mention « OFFRE FINANCIERE ».
- Nb : Les Concurrents Non Installés Au Maroc Doivent Fournir L'équivalent De La Pièce Visée Au Paragraphe (D) Ci-Dessus. Et A Défaut, Une Déclaration Faite Devant Une Autorité Judiciaire Ou Administrative, Un Notaire Ou Un Organisme Professionnel Qualifié Lorsque Le Tel Document N'est Pas Délivré Par Leur Pays D'origine.
- 3 - Dossier Technique Comportant :
- Une Note Indiquant Les Moyens Humains Et Techniques Que Le Concurrent Envisage Pour La Gestion Du Bien Ou Du Service Pendant La Durée De L'affermage.

N° 6508/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Driouch
Cercle de Driouch
Caïdat d'Ain Zohra
Commune d'Ain Zohra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :02/2025

SEANCE PUBLIQUE

Le 29 Octobre 2025 A 11 H du matin , il sera procédé au siège de la commune d'Ain Zohra, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert de prix pour la location de cinq (05) locaux commerciaux situés au souk hebdomadaire (khmiss ain zohra) détaillé comme suit :

N° du local commercial	Montant du cautionnement provisoire (DHS)	Superficie (M²)	Estimation de location mensuelle (DHS)	Destination
1	2000,00	36,00	700,00	Activité commerciale ou professionnelle
3	2000,00	36,00	700,00	Activité commerciale ou professionnelle
4	2000,00	36,00	700,00	Activité commerciale ou professionnelle
7	2000,00	25,00	750,00	Activité commerciale ou professionnelle
8	2000,00	25,00	750,00	Activité commerciale ou professionnelle

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la commune Ain Zohra gratuitement. Il peut également être téléchargé à partir du site www.marchéspublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret N° 2.22.431 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service technique de la C/T Ain Zohra.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : commune ain zohra quartier administratif bureau technique.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit transmettre leur dossier par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma (article 6 et 7 de l'arrêté du ministère de l'économie et finance n° 20-14 du 4/9/2014).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues au règlement de consultation.

N° 6509/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection sociale



المملكة المغربية
+XXAA+ | KCVOEΘ
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
+C:U:Θ+ | A1ΘC Λ XK:K +C:Θ

Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale à la Région de Rabat -Salé- Kenitra
الجهة الجهوية لتعمدات الصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سلا-الكنيطرة
Service des Ressources Humaines et du Contentieux
مصلحة الموارد البشرية والامتيازات

إعلان

تنظم وزارة الصحة والحماية الاجتماعية بالمديرية الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سلا-الكنيطرة، يوم الأحد 26 أكتوبر 2025، على الساعة التاسعة (09:00) صباحاً، مباراة التوظيف في المرحلة الأولى ضمن إطار الأقطاب العمومي.

مركز المباراة:

تجري المباراة المذكورة بالمركز التالي: المعهد العالي للمهن التمريضية والعناية بالصحة، شارع الحسن الثاني كلم 4,5، طريق الدار البيضاء، أمام إقامة أم كلثوم الرباط.

عدد المناصب للتوظيف:

يحدد عدد المناصب للتوظيف بأشياء في 43 منصبة

ويحتفظ ب 2% من المناصب للتوظيف لفائدة الأشخاص المتوفرين على صفة مقاوم، أو مكحول القاع، أو مسكري قديم، أو معارب قديم، و 7% منها لفائدة الأشخاص في وضعية إعاقة

شروط الترشح:

تفتح هذه المباراة في وجه المترشحين من جنسية مغربية البالغين من العمر 18 سنة على الأقل و 45 سنة على الأكثر في فاتح يناير من السنة العادية، والعاصمين على الذكورة أو في الطب العام أو شهادة معترف بمعاملاتها للذكورة وفقاً للتعليمات الجاري بها العمل.

طريقة الترشح:

يتم الترشح لاختيار المباراة وجوا وفق المراحل التالية:

1- التسجيل في الموقع الإلكتروني:

يتم على المترشح تعبئة بيان المعلومات الخاص بالمباراة، حسب التخصص المطلوب بدقة، والتواجد على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والحماية الاجتماعية www.sante.gov.ma وإرفاقه في ملف الترشيح، في أجل أقصاه يوم الجمعة 17 أكتوبر 2025، على الساعة الرابعة والنصف (16:30) زوالاً.

2- إيداع ملف الترشيح:

تودع ملفات الترشيح وجوا على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والحماية الاجتماعية www.sante.gov.ma ويحتد يوم الجمعة 17 أكتوبر 2025، على الساعة الرابعة والنصف (16:30) زوالاً آخر أجل لإيداع ملفات الترشيح، وكل ملف ترشيح يحمل بعد هذا التاريخ لن يؤخذ بعين الاعتبار.

3- مواقع التفتيش المبني على المباراة:

تنتشر مواقع التفتيش المتضمن على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والحماية الاجتماعية www.sante.gov.ma وعلى الموقع الإلكتروني www.emploi-public.ma والتي تعتبر هذه المواقع بمثابة استنماء لاختيار المباراة، وتصبح هذه المواقع بمثابة بعد يومين من نشرها.

ملاحظات هامة:

- يعتبر لائحة كل ملف ترشيح لتعمدات إحدى الوثائق المطلوبة.
- يعتبر لائحة كل ملف ترشيح يودع على الموقع الإلكتروني بعد التاريخ المحدد لإيداع الملفات.
- يعتبر التسجيل في التطبيق المعلوماتي للمعد لهذا الغرض باباً وغير قابل للتعديل.
- تعدد لوائح المترشحين مرتين حسب الاستحقاق وفي حدود المناصب المتشرك بأشياء.
- يعين المترشحون المترشحين حسب الاستحقاق بالدفوف التي للمديرية الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سلا-الكنيطرة.

N° 341/PC

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ
TOP SERVICE PLUS
 Société à responsabilité limitée d'associer unique Aux termes d'un acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée d'associer unique dont les caractéristiques sont : Dénomination sociale : TOP SERVICE PLUS

La société a pour objet :
 1 - Travaux divers ou construction
 2 - Imprimerie
 3 - Prestation de service
 Et plus généralement toutes opérations se rattachant, directement ou indirectement, en tout ou en partie à des opérations visées ci-dessus de manière à faciliter, favoriser ou développer l'activité de la société

Durée de la société : 99 ans
 Le siège social est fixé au : 54 RUE OUED ZIZ QUARTIER NAHDA SAFI

Le capital de la société est fixé à la somme de 100.000,00 dhs.
 Il est divisé en 1000 parts sociales de 100,00 dhs chacune apportées par :
 Mr EL MAAZOUZI HICHAM 100 000,00

Gérance : la société est gérée par : Mr EL MAAZOUZI HICHAM
 Exercice social : Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année
 Immatriculation : La société est immatriculée au Registre de Commerce au tribunal de 1ère instance de Safi le 24/09/2025 sous N° 16359

N° 6480/PA

Société STE RAMDANI PETROLEUM SARL AU DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'un PV de la décision de l'associe unique en date du 08/09/2025 la STE RAMDANI PETROLEUM SARL AU au capital de cinquante mille (50000,00) dhs et dont le siège : HAY NASSIM RUE AL HOUDOUE 1 N 15 Oujda unique de la STE RAMDANI PETROLEUM sarl au décide :

- la dissolution anticipée de la société
 - la nomination de liquidateur MRE EL RAMDANI OMAR
 - la désignation de siège de liquidation a NASSIM RUE AL HOUDOUE 1 N 15 Oujda

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 22/09/2025 sous le N° 8122.

N° 6481/PA

CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA SOCIÉTÉ MAKKA RAY
 Aux termes du procès-verbal des décisions des associés de la société MAKKA RAY, du 12/09/2025, a été décidé ce qui suit :

• Cession 660 parts sociales détenues par M. RADOUANE EL GDALI à M. AMINE NABIL et M. MOHAMED EL IMARI répartie comme suit :

M AMINE NABIL 330 PARTS
 M MOHAMED EL IMARI 330 PARTS

• Changement de forme juridique de la société d'une SARL AU à SARL
 • Refonte des statuts.
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère instance d' EL JADIDA le 24/09/2025 sous le numéro 34074.

N° 6482/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE SALE
COMMUNE D'AMEUR
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
 N°12/ CA/2025

Le 28/10/2025 à 10 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion De la commune d'ameur sis à brahma route azouzi - à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix relatif aux TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE DOUSLIM CHAT ELGHABA sur 2,4km A LA COMMUNE D'AMEUR - PREFECTURE DE SALE- -lot unique

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 38 000,00 dh (Trent Huit Mille Dirhams)
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1 994 746,80 dhs TTC (un millions neuf cent quatre-vingt quatorze mille sept cent quarante-six dirhams et 80 centimes TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30,32 et 34 et l'article 135 du décret n°2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09, 10 et 11 du règlement de consultation.

N° 6483/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région Marrakech-Safi
Préfecture de Marrakech
Commune de Marrakech
Arrondissement Sidi Youssef Ben Ali
Direction de l'Arrondissement
Service des Affaires Financières et Marchés
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
 N° 06/2025/ASYBA

Le Mardi 21 Octobre 2025 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de l'Arrondissement Sidi

Youssef Ben Ali, sis quartier administratif, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 06/ /2025/ASYBA du 21/10/2025 pour : Frais de réception et restauration.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma , sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté pris pour l'application de l'article 135 du décret relatif aux marchés publics.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent Trente-Trois Mille Deux Cents Dirhams (233.200,00 Dhs) TTC

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre Mille Cinq Cent Dirhams (4.500,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma , sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté pris pour l'application de l'article 135 du décret n°2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de la consultation.

N° 6484/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région Marrakech-Safi
Préfecture de Marrakech
Commune de Marrakech
Arrondissement Sidi Youssef Ben Ali
Direction de l'Arrondissement
Service des Affaires Financières et Marchés
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
 N° 08/2025/ASYBA

Le Mardi 21 Octobre 2025 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de l'Arrondissement Sidi Youssef Ben Ali, sis quartier administratif, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 08/ /2025/ASYBA du 21/10/2025 pour : Achat de fauteuils roulants en faveur des indigents de l'Arrondissement Sidi Youssef Ben Ali.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma , sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté pris pour l'application de l'article 135 du décret relatif aux marchés publics.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée

à la somme de : Cent Quatre Vingt Mille Dirhams (180.000,00 Dhs) TTC
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Six Cent Dirhams (3.600,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma , sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté pris pour l'application de l'article 135 du décret n°2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de la consultation.

N° 6485PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Royaume du Maroc
 Ministère de l'intérieur
 Province de Chefchaouen
 Commune Territoriale FIFI

Avis d'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle pour le grade d'adjoint technique 1er grade

La commune territoriale de fifi organisera le 29 Octobre 2025 au siège de la commune un examen

D'aptitudes professionnelles pour le grade d' adjoint technique 2 ème Grade au profit des

Fonctionnaires De la commune ayant requis les conditions de mandes au 1^{er} d'examen écrit le

Nombre de postes Postulé est un(1)

L'examen porte sur :

Un examen écrit d'ordre général, durée 2 h coefficient(3)

Un examen oral pour les admis en examen écrit durée entre 15 et 30minutes coefficient (2)

Les fonctionnaires intéressés doivent déposer leurs de mande de candidature à la bureau des ressources humaines de la commune avant 27 Octobre 2025

N° 6487/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
CT Machraa Ben Abbou
N° : ٢٤٤. /2025

Avis d'organisation d'examen d'aptitude Professionnelle au titre de l'année 2025.

Le Président de la Commune de Machraa Ben Abbou.

Annonce l'organisation des examens d'aptitude professionnelle au siège de la commune au titre de l'année 2025 au profit des fonctionnaires de la commune ayant de six ans d'enceinté dans leur grade à la date d'examen selon le tableau ci-dessous :

Grade de promotion	Nombre de poste	Date d'examen	Dernier délai pour le dépôt des demandes
adjoint administratif de grade principal	1	31 décembre 2025	15 décembre 2025
adjoint Technique 1 ^{er} grade	1	15 Novembre 2025	10 Novembre 2025

N° 6488/PA

doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 280 032,00 (DEUX CENT QUATRE VINT MILLE TRENTE DEUX) DHS TTC

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 000 (CINQ MILLE) DHS.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 09 du règlement de consultation

N° 6486/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A./S.B.M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIE
N°57/2025/INDH

Le 13 octobre 2025 à 10h, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle des réunions au siège de la Province El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N° 57/2025/INDH du 13 octobre 2025 Pour : ACQUISITION DE DEUX MINIS BUS DE 27 PLACES DESTINES AU TRANSPORT SCOLAIRES AU PROFIT DES COMMUNES DE LA PROVINCE D'EL JADIDA. Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.machéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme comme suit : (763.200,00 dhs TTC) sept cent soixante-trois mille deux cent dirhams TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15.200,00 dhs (quinze mille deux cent dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus et les notices exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la Division des affaires administratives /service du budget et marchés Province d'El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis en séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis ou transmis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 6489/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A./S.B.M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIE
N°58/2025/INDH

Le 13 octobre 2025 à 10 h 30 mn, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle des réunions au siège de la Province El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N° 58/2025/INDH du 13 octobre 2025 Pour : ACQUISITION DE DEUX MINIS

BUS DE 27 PLACES DESTINES AU TRANSPORT SCOLAIRES AU PROFIT DES COMMUNES DE LA PROVINCE D'EL JADIDA. Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.machéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme comme suit : (763.200,00 dhs TTC) sept cent soixante-trois mille deux cent dirhams TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15.200,00 dhs (quinze mille deux cent dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus et les notices exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la Division des affaires administratives /service du budget et marchés Province d'El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis en séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis ou transmis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 6490/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A./S.B.M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIE
N°59/2025/INDH

Le 13 octobre 2025 à 11 h, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle des réunions au siège de la Province El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N° 59/2025/INDH du 13 octobre 2025 Pour : ACQUISITION DE DEUX MINIS BUS DE 27 PLACES DESTINES AU TRANSPORT SCOLAIRES AU PROFIT DES COMMUNES DE LA PROVINCE D'EL JADIDA. Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.machéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme comme suit : (763.200,00 dh) sept cent soixante-trois mille deux cent dirhams TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15.200,00 dhs (quinze mille deux cent dirhams).

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus et les notices exigées par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la Division des affaires administratives /service du budget et marchés Province d'El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis en séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis ou transmis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.machéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme comme suit : (763.200,00 dh) sept cent soixante-trois mille deux cent dirhams TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15.200,00 dhs (quinze mille deux cent dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus et les notices exigées par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la Division des affaires administratives /service du bud-

get et marchés Province d'El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis en séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis ou transmis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 6492/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A./S.B.M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIE
N°61/2025/INDH

Le 13 octobre 2025 à 12h, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle des réunions au siège de la Province El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N° 61/2025/INDH du 13 octobre 2025 Pour : L'ACQUISITION DE DEUX MINIS BUS DE 27 PLACES DESTINES AU TRANSPORT SCOLAIRES AU PROFIT DES COMMUNES DE LA PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés pu-

blics accessible à l'adresse : www.machéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 15.200,00 dhs (quinze mille deux cent dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus et les notices exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la Division des affaires administratives /service du bud-

get et marchés Province d'El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis en séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis ou transmis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 6493/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, de Développement Rural et des Eaux et Forêts
Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla



PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE N° 03/2025

Le programme prévisionnel complémentaire n° 03 des marchés que l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025 est le suivant:

N°	Objet	Nature de prestation	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle (en M Dh)	Mode de passation	Mois de publication	Observations (marché réservé aux PME)
1	- Travaux d'entretien des réseaux d'irrigation dans le périmètre du Tadla	Travaux	Zone d'action de l'ORMVA du Tadla	1,50	A O O	Octobre 2025	---

N° 6494/PA

Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Commune Sidi boumehti
Direction des Services Communaux
Service technique

PROGRAMME PREVISIONNEL TRIENNAL MODIFICATIF

Maître d'ouvrage : Président du conseil communal de sidi boumehti
Année budgétaire : 2025
Le programme prévisionnel des marchés que Président du conseil communal de sidi boumehti (maître d'ouvrage) envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025 est présenté ci-après :

a) PRESTATIONS DE TRAVAUX

Année budgétaire 2025

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observations
1	Forage de puits d'exploitation aux douars relevant de la commune sidi boumehti sis à la Province de Settat relevant de la Région Casablanca-Settat	Commune sidi boumehti	221160,00	Appel d'offres ouvert	Octobre 2025	

b) Prestation de service

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observations
1	Consultation architecturale et Etudes techniques pour construction Maison d'hôte (dar diyafa) à la commune sidi boumehti relevant de la province de Settat	Commune sidi boumehti	130000,00	Appel d'offres ouvert	Novembre 2025	

N° 6495/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE
 DE L'EQUIPEMENT
 ET DE L'EAU
 DIRECTION
 PROVINCIALE
 DE L'EQUIPEMENT
 DU TRANSPORT
 ET DE LA LOGISTIQUE
 D'AL HAOUZ
 Avis d'appel d'offres
 ouvert national n°
 28/2025/HZ
 Le 28/10/2025 à 10 h 00
 mn, il sera procédé en
 séance publique dans le bu-
 reau de Mr le Directeur Pro-
 vincial de l'Équipement du
 Transport et de la Logis-
 tique d'Al Haouz à Tahana-
 nout à l'ouverture des plis
 relatifs à l'appel d'offres ou-

vert national, sur offres des
 prix pour :
 Travaux de signalisation
 horizontale et verticale sur
 la RP2012 du PK08+000 au
 PK16+000 - Province d'Al
 Haouz
 Le dossier d'appel d'offres
 doit être téléchargé à partir
 du portail des marchés pu-
 blics [http://www.marches-
 publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma)
 Le cautionnement provi-
 soire dématérialisé est fixé à
 la somme de : Sept Mille
 cinq cent Dirhams (7 5000
 ,00) Dirhams.
 L'estimation des coûts des
 prestations établie par le
 maître d'ouvrage est fixée à
 la somme de : Cinq cents
 mille trois cent quatre-

vingt-huit dirhams 0 cen-
 time TTC (500 388.00 Dh).
 Le contenu, la présentation
 ainsi que le dépôt des dos-
 siers des concurrents doi-
 vent être conformes aux
 dispositions des articles 30
 à 34 du décret relatif aux
 marchés publics.
 Les concurrents doivent dé-
 poser leurs plis électroni-
 quement via le portail des
 marchés publics ([www.
 marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma)).
 Les pièces justificatives à
 fournir sont celles prévues
 par l'article 5 du règlement
 de consultation.
 N° 6501/PA
 ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE

DE L'INTÉRIEUR
 RÉGION DE
 MARRAKECH-SAFI
 PROVINCE DE SAFI
 CAIDAT EL GHIATE
 COMMUNE EL GHIATE
 AVIS D'APPEL D'OFFRES
 OUVERT SIMPLIFIÉ
 SUR OFFRE DES
 PRIX N°06/2025
 Le Lundi 13 Octobre
 2025 à 11h00 du matin, il sera
 procédé, dans la salle de
 réunion de la commune El
 Ghiate à l'ouverture des plis
 relatifs à l'appel d'offres ou-
 vert simplifié sur offres des
 prix n° 06/2025 relatif à
 L'Organisation du festival de
 Tbourida - Commune El
 Ghiate - Province de Safi
 Le dossier d'appel d'offres

doit être téléchargé à partir
 du portail des marchés pu-
 blics accessible à l'adresse
[www.marchespublics.gov.
 ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
 L'estimation des coûts des
 prestations établie par le
 maître d'ouvrage est fixée à
 la somme de cent Quatre-
 vingt-dix mille cinq cent di-
 rhams. (190 500,00Dhs).
 Le cautionnement provi-
 soire est fixé à la somme de
 trois mille huit cent
 dirhams (3800.00 DH).
 Le contenu, la présentation
 ainsi que le dépôt des dos-
 siers des concurrents doi-
 vent être conformes aux
 dispositions des articles 30
 à 34 du décret relatif aux
 marchés publics.

Les concurrents doivent dé-
 poser leurs dossiers par
 voie électronique dans le
 portail des marchés publics
 accessible à l'adresse [www.
 marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
 Les prospectus, notices ou
 catalogues exigés par le
 dossier d'appel d'offres
 doivent être déposés dans
 le bureau technique de la
 commune El Ghiate au plus
 tard le jour ouvrable précé-
 dent la date d'ouverture des
 plis ou remis séance tenante
 au président de la commis-
 sion d'ouverture des plis .
 Les pièces justificatives à
 fournir sont celles prévues
 par l'article n°9 du règle-
 ment de consultation.
 N° 6502/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT
 DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE D'AL HAOUZ

Avis de report N°2

Appel d'offre International n° 25/2025/HZ du 18/09/2025 publié au journal libération
 n° 10588 DU 19/08/2025 et n° 10607 DU 13-14/09/2025 relatif aux :

**Travaux de renouvellement de la couche de surface et traitement de l'environnement de
 la RNC reliant la RN7 et le Centre de la CT Aghbar - Province AL Haouz**

Le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz
 porte à la connaissance du public que :

La date d'ouverture des plis de l'appel d'offres cité ci-dessus prévue pour le
 02/10/2025 à 10h00mn est reportée au **30/10/2025 à 10h00.**

N° 6496/PA

المملكة المغربية
 Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري وسمية الثروة المائية والغابات
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du
 Développement Rural et des Eaux et Forêts

**AVIS DE REPORT D APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL
 SUR OFFRE DES PRIX EN SEANCE PUBLIQUE N° 19/2025 DRAO OUJDA**

LE MAITRE D'OUVRAGE de la DRA A OUJDA, PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC
 QUE :

- la date d'ouverture des plis en séance publique est fixée 10/10/2025a 10 heures.
 - **LES PROSPECTUS, NOTICES, CATALOGUE** : exigés par le dossier d'appel
 d'offres doivent être déposés au siège de la DRAO *Bd LOUJIDI Moustapha, Route
 AOUINT ESSRAK BP 704* au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture
 des plis 09/10/2025 à 16h30mn) ou remis en séance tenante au président de la
 commission d'ouverture des plis

N° 6499/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT
 DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE D'AL HAOUZ

Avis de report N°2

Appel d'offre national n° 26/2025/HZ du 18/09/2025 publié au journal libération n°
 10588 DU 19/08/2025 et n° 10607 DU 13-14/09/2025 relatif aux :

**Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales dans le monde rural
 Achèvement des travaux de Construction de la liaison reliant Imidel et Douar Taourirt sur 12km
 (2ème tranche entre Douar Ousntoute et Douar Taourirt sur 4km) -Province d'Al Haouz-**

Le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz
 porte à la connaissance du public que :

La date d'ouverture des plis de l'appel d'offres cité ci-dessus prévue pour le
 02/10/2025 à 10h00mn est reportée au **30/10/2025 à 10h00.**

N° 6497/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE SIDI BENNOUR
 CERCLE DE ZEMAMRA
 CAIDAT DE LGHARBIA
 Commune Territoriale de LGHARBIA
 DIVISION DES SERVICES COMMUNAUX
 BUREAU TECHNIQUE

**Avis d'appel d'offres Ouvert National
 N° : 13/2025/CT**

il sera procédé dans la salle de réunion de la commune **Territoriale de lgharbja** , sis au
 centre de lgharbja , à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres **Ouvert National** sur offres
 des prix , pour :

N° d'appel d'offre Ouvert National	L'objet de l'offre Ouvert National	L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage en dhs	Montant de caution Provisoire en dhs	Lieu ; date et heure de la séance d'ouverture des plis
13/2025/CT	Travaux d'aménagement des Pistes avec Matériaux en GNF aux Douars Suivantes : Ouled Bouacha -Lamsabha - Ben yaffou - Ouled Azzouz - Jaafra - Lakhtoura - Ouled azzaz - El caid - El koudia et Laaraoua Sis à la Commune Territoriale de Lgharbja - Province de sidi Bennour	(1 351 296,00 dhs) Un Million, Trois Cent Cinquante Un Mille, Deux Cent Quatre- Vingt-Sept Dirhams - 00 CTS (Toutes taxes comprises)TTC	(25 000,00 dhs) (Vingt Cinq Mille Dirhams ,00 Cts)	Au siège communal de lgharbja en date du 29/10/2025 à 11.00 heures Du matin

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT
 DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE D'AL HAOUZ

Avis de report N°2

Appel d'offre national n° 27/2025/HZ du 25/09/2025 publié au journal libération n°
 10593 DU 27/08/2025 et n° 10607 DU 13-14/09/2025 relatif aux :

**Inspection détaillée périodique des ouvrages d'art du réseau routier et la mise à jour de
 la base de données des ouvrages d'art gérés par la direction provinciale de
 l'équipement, du transport et de la logistique d'Al Haouz**

Le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz
 porte à la connaissance du public que :

La date d'ouverture des plis de l'appel d'offres cité ci-dessus prévue pour le
 07/10/2025 à 10h00mn est reportée au **28/10/2025 à 10h00.**

N° 6498/PA

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics
 accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être
 conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° :2-22-431 du 15 Chaabane
 1444 (8 mars 2023) relatif au marché publics .
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des
 marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma , et Conformément à
 l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du
 budget n° :1692-23 du 4hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la **dématérialisation des
 procédures**, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la
 consultation.
- Les concurrents doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de
 classification délivrée par le ministère d'équipement, de transport et de logistique, justifiant
 les domaines d'activité exigée dans :

Secteur	Qualifications Exigées	Classe
B : (Travaux routiers et voirie urbaine)	- B1 : Travaux de terrassements routiers courants - B3 : Ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement	4

N° 6500/PA



المملكة المغربية
وزارة الشباب والثقافة والتواصل
قصر الشباب

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Département de la Jeunesse

AVIS DU CONCOURS ARCHITECTURAL N°01/2025

Le 11 Novembre 2025, à 10H30 mn, Il sera procédé, dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, à l'ouverture des plis relatifs au concours architectural n° 01/2025 pour :

L'ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE COLONIE DE VACANCES A LA COMMUNE DE TROUGOUT - PROVINCE DRIOUCH -

Le dossier du concours architectural doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, Hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 77 000 000,00 de Dirhams (soixante-dix-sept millions de Dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 124 du décret relatif aux marchés publics. Les architectes concurrents sont informés que les dossiers peuvent être:

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le Bureau de service des marchés, à l'adresse précitée.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.

Une visite des lieux non obligatoire est prévu le : 28 Octobre 2025 à 11H
lieu de rencontre est : lieu du projet

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement du concours architectural.

N° 6503/PA



المملكة المغربية
وزارة الشباب والثقافة والتواصل
قصر الشباب

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Département de la Jeunesse

AVIS DU CONCOURS ARCHITECTURAL N°02/2025

Le 13 Novembre 2025, à 10H30mn, Il sera procédé, dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, à l'ouverture des plis relatifs au concours architectural n° 02/2025 pour :

ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE COLONIE DE VACANCES A LA VILLE DE BOUJOUR.

Le dossier du concours architectural doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, Hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 75 000 000,00 de Dirhams (SOIXANTE-QUINZE MILLIONS DE DIRHAMS).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 124 du décret relatif aux marchés publics. Les architectes concurrents sont informés que les dossiers peuvent être:

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le Bureau de service des marchés, à l'adresse précitée.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.

Une visite des lieux non obligatoire est prévu le : 30 Octobre 2025 à 11H
le lieu de rencontre est : le lieu du projet

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement du concours architectural.

N° 6504/PA



المملكة المغربية
وزارة الشباب والثقافة والتواصل
قصر الشباب

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Département de la Jeunesse

AVIS DU CONCOURS ARCHITECTURAL N°03/2025

Le 17 Novembre 2025, à 10H30 mn, Il sera procédé, dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, à l'ouverture des plis relatifs au concours architectural n° 03/2025 pour :

ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE COLONIE DE VACANCES A LA COMMUNE D'AKHEFENIR - PROVINCE DE TARFAYA -

Le dossier du concours architectural doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, Hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 62 000 000,00 de Dirhams (Soixante-deux millions de Dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 124 du décret relatif aux marchés publics. Les architectes concurrents sont informés que les dossiers peuvent être:

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le Bureau de service des marchés, à l'adresse précitée.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.

Une visite des lieux non obligatoire est prévu le : 03 Novembre 2025 à 11 H
le lieu de rencontre est : LE LIEU DU PROJET

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement du concours architectural.

N° 6505/PA



المملكة المغربية
وزارة الشباب والثقافة والتواصل
قصر الشباب

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Département de la Jeunesse

Avis d'appel d'offres ouvert International N°39/2025

Le 12 Novembre 2025 à 10 h 30 min, Il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international, sur offres de prix, n°39/2025 ayant pour objet: ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE ET DU LOGICIEL DESTINES AUX ETABLISSEMENTS DE JEUNES ET A L'ADMINISTRATION CENTRALE RELEVANT DU DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE EN TROIS LOTS.

LOT N°1: ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE DESTINES AUX ETABLISSEMENTS DE JEUNES RELEVANT DES REGIONS: TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA, L'ORIENTAL, FES-MEKNES, RABAT-SALE - KENITRA.

LOT N°2: ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE DESTINES AUX ETABLISSEMENTS DE JEUNES RELEVANT DES REGIONS: BENI MELLAL-KHENIFRA, CASABLANCA-SETTAT, MARRAKECH-SAFI, DARAA-TAFILALET, SOUSS-MASSA, GUELIMM-OUED NOUN, LAAYOUNE SAKIA EL HAMRA, DAKHLA-OUED EDDAHAB.

LOT N°3: ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL DESTINES A L'ADMINISTRATION CENTRALE ET AUX ETABLISSEMENTS DE JEUNES DU MAROC.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Lot n°1 : 22 966 800,00 DHS TTC (VINGT-DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-SIX MILLE HUTT CENTS DIRHAMS T.T.C).
Lot n°2 : 22 966 800,00 DHS TTC (VINGT-DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-SIX MILLE HUTT CENTS DIRHAMS T.T.C)
Lot n°3 : 4 066 320,00 DHS TTC (QUATRE MILLIONS SOIXANTE SIX MILLE TROIS CENTS VINGHTS DIRHAMS T.T.C)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot n°1 : 400 000,00 DHS (QUATRE CENTS MILLE DIRHAMS).
Lot n°2 : 400 000,00 DHS (QUATRE CENTS MILLE DIRHAMS).
Lot n°3 : 50 000,00 DHS (CINQUANTE MILLE DIRHAMS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, et 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau de service des marchés, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat au plus tard le 11 Novembre.2025 avant 16H .ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 6506/PA

Sur vos petits écrans



- H00 : Hymne National
- + Coran
- 07:10 : Documentaire amazigh
- 07:40 : Documentaire amazigh
- 08:10 : Rihlat al khat al maghribi
- 09H05 : El Haoudaj
- 10H00 : Dounia Douara
- 10H55 : Oussrati
- 11H55 : Dar Lghazlane
- 12H25 : HMI WLAD AMI
- 13H00 : Journal Télévisé
- 13H30 : Rdat al walida
- 14H00 : Journal Télévisé
- 14H20 : Journal Télévisé
- 14H40 : Coucou Labnate
- 16H15 : Saa fi jahim
- 17H00 : Moudawala
- 18H10 : LMOUDIR LAAM
- 18H30 : Journal Télévisé
- 18H50 : Dar Lghazlane
- 19H25 : SOUHLIFA
- 19H30 : Yawmiyat rafik
- 19H40 : SAK WA GHANIMA
- 20H25 : HMI WLAD AMI
- 21H00 : Journal Télévisé
- 22H00 : Fouk selk
- 22H35 : Fouk selk
- 23H10 : Love Story
- 00H00 : Journal Télévisé
- 00H20 : Rdat al walida
- 00H55 : Dar Lghazlane
- 01H30 : Oujouh
- 02H00 : Canal Atlas
- 03H00 : Dounia Douara
- 04H00 : Documentaire amazigh
- 04H30 : Documentaire amazigh
- 05H00 : Rihlat al khat maghribi
- 06H00 : Oussrati



- 05:55:00 : RELIGIEUX : Coran avec lauréats mawahib tajwid al qor'an
- 06:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWAT BLADI
- 06:30:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M
- 07:15:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
- 08:25:00 : MAGAZINE : YID EL FELLAH
- 08:40:00 : MAGAZINE : 3AYNEK MIZANEK
- 09:35:00 : FEUILLETON : 3AYNE AL HAQ
- 10:05:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
- 10:10:00 : FEUILLETON : WOUJA3 LQALB
- 10:55:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
- 11:15:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M
- 12:05:00 : SERIE : NAYDA F DOUWWAR
- 12:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO
- 12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
- 13:25:00 : FEUILLETON : AL AMANA
- 14:15:00 : MAGAZINE : SAN3AT BLADI : QUOTIDIENNES
- 14:20:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH
- 14:30:00 : FEUILLETON : 3AYNE AL HAQ
- 15:00:00 : FEUILLETON : HKAYTI
- 16:40:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M
- 17:55:00 : DESSIN ANIME : MOUGHAMARAT BAMBOU WA ALMA
- 18:05:00 : DESSIN ANIME : ABTAL AL BIHAR
- 18:20:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
- 18:30:00 : MAGAZINE : POP UP
- 18:45:00 : MAGAZINE : SAN3AT BLADI : QUOTIDIENNES
- 18:50:00 : FEUILLETON : 3AILTI
- 19:40:00 : FEUILLETON : HADIK HYATI
- 20:30:00 : NEWS : INFO SOIR
- 20:55:00 : NEWS : BULLETIN METEO
- 21:00:00 : NEWS : ECO NEWS
- 21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA
- 21:45:00 : NEWS : ECO NEWS
- 21:50:00 : NEWS : BULLETIN METEO
- 21:55:00 : TELEFILM : MAZAL L7AL
- 23:35:00 : FEUILLETON : 3AILTI
- 00:20:00 : FEUILLETON : AL AMANA
- 01:05:00 : MAGAZINE : SAN3AT BLADI
- 02:25:00 : MAGAZINE : MOUKHTAFOUNE
- 03:25:00 : MINI-SERIE : MESK ALLAYL
- 04:15:00 : MAGAZINE : ZOUR BLADEK
- 04:45:00 : FEUILLETON : HADIK HYATI

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأول والثانوي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
جهة درعة تافيلالت

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SIMPLIFIE

Il sera procédé à la salle des réunions, au siège de l'Académie Régionale d'Education et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres de prix simplifiés pour :

AOO N°	Objet	Montant de la caution provisoire (DHS)	Date d'ouverture des plis	Estimation En DHS TTC
18/2025/ARREF-DY	ACQUISITION DE MATERIEL D'INTERNAT DESTINE AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT RELEVANT DE L'AREF DE LA REGION DRAA-TAFILALET.	15 000,00- Quinze mille dirhams	13/10/2025 À 10h00	765 108,00 - sept cent soixante-cinq mille cent huit dirhams TTC

Les dossiers d'appel d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 6517/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUJANT
CERCLE OULED TEIMA
COMMUNE DE LAKHNAFIF

PROGRAMME PREVISIONNEL TRIENNAL 2025 à 2027

*** Maître d'ouvrage: Commune Territoriale LAKHNAFIF**

Le programme prévisionnel des marchés que la Commune de LAKHNAFIF envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2026 et 2027 est présenté ci-après

*** Année budgétaire : 2025.**

a) Prestations des Travaux.

N°	Objet de travaux	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Extension reseau électrique des douars de la Commune.	Tous Douars	1 007 000,00	AO	/	/
2	Dallage des pistes des Douars de la Commune.	Douars EL Bahrani Brakik, EL Hajja et AL Laabis	384 000,00	AO	/	/
3	Construction de l'annexe EL HAJJAJ.	Douar EL Hajja	1 560 000,00	AO	/	/
Total Estimatif 2025						

*** Année budgétaire :2026**

N°	Objet des travaux	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Construction d'un complexe sportif à la commune.	La commune	6 418 000,00	AO		
2	Renouvellement du réseau au Fédération LAKHNAFIF d'eau potable.	Fédération LAKHNAFIF	13 853 162,00	AO		

*** Année budgétaire :2027**

N°	Objet des travaux	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Projet d'assainissement dans tous les douars de la commune	Tous Douars	18 008 717,41	AO		
			18 008 717,41			

b) Prestations de fournitures

ANNEE 2025

N°	Objet des Fournitures	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Acquisition d'une Ambulance	centre de santé	500 000,00	AO	/	/
Total Estimatif 2025			500 000,00			

ANNEE 2026

N°	Objet des Fournitures	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Acquisition d'un camion hydrocureur	La commune	1 320 000,00	AO	/	/

ANNEE 2027

N°	Objet des Fournitures	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Acquisition d'un camion citierne	La commune	800 000,00	AO	/	/

c) Prestations de services

ANNEE 2025

N°	Objet des services	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Etude Technique	Tous Douars	150 000,00	AO/BC	/	/

ANNEE 2026

N°	Objet des services	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Etude Technique	Tous Douars	180 000,00	AO/BC		

ANNEE 2027

N°	Objet des services	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Etude Technique	Tous Douars	180 000,00	AO/BC		

N° 6518/PA

Sport

Mondial U20 : Belle victoire du Onze national sur son homologue espagnol



La sélection marocaine a entamé son parcours au Coupe du monde U20 de football par une victoire historique face à son homologue espagnole, par 2 buts à 0, en match de la première journée du groupe C, dimanche à Santiago.

Les Lionceaux de l'Atlas se sont imposés grâce aux buts de Mohamed Yassir Zabiri (54e) et Yassine Gessime (58e).

Le match a démarré sur un rythme élevé, avec deux protagonistes aux desseins offensifs, surtout les joueurs marocains qui ont d'emblée pressé haut et étaient à deux doigts d'ouvrir le score, mais passaient à

côté de leur objectif à cause de la précipitation.

Fortes des individualités de ses joueurs, l'équipe marocaine a pu asseoir son jeu et imposer son rythme, ce qui lui a permis de déstabiliser la défense adverse et se montrer dangereuse à plusieurs reprises.

Les Espagnols n'ont pas tardé à réagir, mais ont buté sur la solidarité des joueurs marocains, comme lors de la tentative de l'attaquant David Mella (11e), contrée par les défenseurs de l'équipe marocaine et son gardien Yanis Benchaouch.

À la reprise, l'équipe espagnole a tenté de prendre les choses en main, jetant tout

son poids dans la bataille. De leur côté, les Marocains ont fait montre d'une solidité défensive, tout en cherchant à exploiter les espaces laissés par leur adversaire.

Cette démarche s'avère fructueuse et permet aux Marocains d'ouvrir le score par le biais de Mohamed Yassir Zabiri (54e), qui, bien servi en profondeur par Yassine Gessime, se trouve face-à-face avec le gardien espagnol et place la balle avec finesse dans les cages.

Galvanisés par cette ouverture du score, les hommes de Mohamed Ouahbi n'ont pas tardé à doubler la mise, grâce à Yassine Gessime (58e), qui conclut en beauté une action individuelle d'Othmane Maama sur le flanc droit.

Afin de sécuriser le score, faire face à la réaction espagnole et booster l'effectif aligné, le coach de l'équipe nationale a engagé Younes El Bahraoui (en remplacement de Saad El Haddad) et Anas Tajouart (Maama), tout en optant pour la réduction des espaces afin de priver l'adversaire de toute solution.

Pour leur prochaine sortie, les Lionceaux de l'Atlas affronteront le Brésil jeudi prochain, à minuit (00:00 GMT+1), à Santiago.

Dans l'autre match de ce groupe, le Brésil n'a pas pu faire mieux qu'un match nul (2-2) contre le Mexique. Les buts de la rencontre ont été inscrits par Alexei Dominguez (10e) et Diego Ochoa (86e) pour les Mexicains, et Rafael Coutinho (21e) et Luigi (76e) pour le Brésil.

Mohamed Ouahbi
Nous sommes heureux de remporter ces 3 points, mais nous n'avons encore rien fait

Le sélectionneur de l'équipe nationale des moins de 20 ans de football, Mohamed Ouahbi, s'est dit «heureux» de la victoire des Lionceaux de l'Atlas contre l'Espagne.

«Les joueurs ont montré leur capacité tactique et technique de gérer les différentes phases de jeu, à savoir défendre de manière solide, notamment lors de la deuxième mi-temps, et avoir la possession de la balle», a indiqué Ouahbi dans des déclarations à la presse à l'issue de la rencontre.

«Nous sommes heureux de remporter ces 3 points contre l'Espagne, mais nous n'avons rien encore fait», a relevé le coach national, soulignant que l'équipe veut aller le plus loin possible dans cette compétition.

«Nous avons la confiance et le potentiel nécessaires pour affronter le reste de la compétition, mais nous devons avoir les pieds sur terre et rester humbles», a-t-il soutenu.

Et de conclure : «Nous n'avons pas peur des adversaires de taille comme l'Espagne ou le Brésil et nous voulons vivre ces matchs. Notre objectif est de gagner toutes les rencontres».



U20 féminine

La sélection marocaine féminine U20 de football a fait match nul face à son homologue ivoirienne, 3 buts partout, dimanche soir au stade olympique de Rabat, pour le compte du 2^e tour retour des éliminatoires (Zone Afrique) de la Coupe du monde de la catégorie.

Les buts des Lioncelles de l'Atlas ont été marqués par Hajar Belkhair (58^e, sp, 90^e+6) et Hafsa Houmaid (90^e+1).

Ce résultat a permis à la Côte d'Ivoire d'empocher son ticket pour le 3^e et avant-dernier tour des éliminatoires, dont les matches aller se tiendront entre le 6 et le 8 février 2026. La manche retour sera disputée entre le 12 et le 14 du même mois.

La Coupe du monde féminine U20 aura lieu du 5 au 27 septembre 2026 en Pologne.

En de futsal

La sélection marocaine de futsal disputera deux rencontres amicales face à son homologue espagnole, les 19 et 21 octobre prochain à Rabat, indique la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

Programmés à partir de 19h00, ces matches auront lieu à la salle couverte du Palais des sports Prince Moulay Abdellah de Rabat, précise la FRMF dans un communiqué. Ces deux confrontations amicales servent de préparation pour l'équipe nationale en prévision des prochaines échéances, ajoute le communiqué.

La nouvelle liste de Walid Regragui attendue ce jeudi

L'entraîneur de l'équipe nationale "A" de football, Walid Regragui, tiendra une conférence de presse, jeudi prochain à Salé, pour la présentation de la liste des joueurs retenus pour disputer le prochain match amical face au Bahreïn et face au Congo pour le compte des éliminatoires (groupe E) africaines de la Coupe du Monde-2026. Cette rencontre

avec la presse débutera à partir de 11h00 au Complexe Mohammed VI de Football, indique la Fédération royale marocaine de football (FRMF).

L'équipe nationale marocaine affrontera son homologue du Bahreïn, en amical, le 9 octobre prochain au Stade Prince Moulay Abdellah de Rabat (20h00).

Lors de la dernière journée des éli-

minatoires africaines du Mondial (groupe E), l'équipe nationale s'opposera à son homologue congolaise, le 14 octobre prochain au même stade.

Les Lions de l'Atlas ont validé leur ticket pour la Coupe du monde de football 2026, en dominant le Niger par 5 buts à 0, le 5 courant lors de la 7^e journée des qualifications africaines.

Botola Pro D1 : Le Wydad et le Raja assurent l'essentiel

Le Wydad de Casablanca s'est imposé à domicile face à la Renaissance de Zemmra par 3 buts à 1, dimanche lors de la troisième journée de la Botola Pro D1 de football.

Les Rouges doivent leur victoire à la réalisation de Mohamed Moufid (30e) et au doublé de Hamza Hannouri (69e, 79e). L'unique but des visiteurs a été inscrit par Mohamed Lafqih (49e).

Quant au Raja de Casablanca (RCA), sous la conduite de son nou-

veau coach sud-africain Fadlu qui a succédé au Tunisien Chabi, remercié, il a pris le meilleur sur le Difaa El Jadida (DHJ) par 2 buts à 0, dimanche au stade Ahmed Choukri de Zemmra.

Les deux buts de la rencontre ont été marqués par Marouane Lemzaouri (15^e, c.s.c) et Ismail Khafi (69^e).

Le troisième match disputé dimanche entre le Maghreb de Fès et le COD Meknès s'est soldé sur un nul blanc, rencontre qui a drainé un grand nombre de spectateurs des deux

campus au stade de Fès.

À noter que les trois derniers matches comptant pour cette troisième manche de la Botola seront joués ce mercredi : 16h00 : OCS-HUSA, 18h00 : ASFAR-IRT et 20h00 : RSB-USYM.

Ces rencontres ont été ajournées en raison de l'engagement en fin de semaine de l'ASFAR et de la RSB en Ligue des champions d'Afrique et l'OCS en Coupe de la Confédération CAF.

15.000 coureurs attendus à la 36^{ème} édition du MIM



Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la 36^{ème} édition du Marathon international de Marrakech aura lieu dimanche 25 janvier 2026 dans un cadre des plus majestueux de l'emblématique ville impériale des Almohades.

Ce rendez-vous, initié et organisé par l'Association Le Grand Atlas (AGA), sous la présidence du professeur Mohamed Knidiri, directeur de cet événement sportif fort de ses 36 ans, se veut populaire et multi-générationnel.

Le MIM n'a plus rien à prouver avec toujours une pluie de records, le nom de cet

événement sportif mondial ne porte pas la bonne audience sportive de tout un continent pour rien.

Pour le professeur Mohamed Knidiri : « Le MIM c'est tout un travail d'haleine et de sérieux, c'est un véritable trésor caché qui se dévoilera au fil des kilomètres à parcourir par les milliers de coureurs (15.000) des quatre coins du globe et qui participeront à l'un des plus prestigieux marathons du monde ».

Le Marathon international de Marrakech est le plus important et le plus grand d'Afrique. Il s'agit, en effet, d'une merveilleuse course champêtre au cœur des paysages uniques de la séculaire ville ocre. Le

tracé sera l'occasion pour les athlètes de traverser les belles artères et les remparts historiques de cette cité impériale, fortifiée par sa culture ancestrale et ses monuments séculaires grandioses. Ce qui promet pour les passionnés de courses à pied une épreuve qui ne manquera pas d'être crânement disputée.

Au programme de cette 36^{ème} édition, un itinéraire des plus verdoyants avec des vues imprenables sur les fameux jardins de la Ménara, la mythique Mosquée de Koutoubia, un circuit considéré parmi les plus rapides au monde.

Zohra J. Wolltcheva

7^{ème} édition du Championnat du monde de nanbudo

L'équipe nationale remporte 69 médailles

L'équipe nationale de nanbudo a remporté un total de 69 médailles (18 or, 22 argent et 29 bronze) lors de la 7^{ème} édition du Championnat du monde de nanbudo, dont les épreuves se sont achevées samedi à Casablanca.

L'équipe croate s'est classée deuxième avec 30 médailles (16 or, 8 argent, 6 bronze), suivie de l'équipe camerounaise avec 42 médailles (15 or, 17 argent, 10 bronze).

La Suisse a pris la quatrième place avec 13 médailles (7 or, 5 argent, 1 bronze), devant la Turquie (4 or, 6 argent, 4 bronze), les Emirats arabes unis (3 or, 4 argent, 2 bronze), la France (3 or, 3 argent, 4 bronze) et la Bulgarie (3 or, 1 bronze).

L'Italie a décroché 6 médailles (2 or, 1 argent, 3 bronze), devant la Russie (2 or, 1 bronze). Le Congo Brazzaville a obtenu une médaille d'argent et une de bronze, tandis que la Côte d'Ivoire a remporté une médaille d'argent.

A cette occasion, le président du Comité national de nanbudo Maroc, Abdelali Fahim, a souligné que ce championnat représente un événement sportif d'envergure, marqué par la participation de champions issus de 17 pays et de plus de 150 compétiteurs, précisant que les compétitions se sont déroulées dans une ambiance enthousiaste marquée

par un haut niveau technique, grâce à la présence de grands athlètes venus du monde entier.

Dans une déclaration à la MAP, M. Fahim a ajouté que la forte participation des jeunes catégories reflète l'engagement du comité national en faveur de la formation de nouvelles générations de pratiquants, afin de les préparer à monter sur les podiums à l'avenir, garantissant ainsi la pérennité de cette discipline.

Concernant la participation marocaine, il a affirmé que les athlètes nationaux ont démontré un niveau élevé et réalisé de belles performances, comme en témoignent les résultats obtenus, mettant en avant les progrès réalisés par le nanbudo marocain.

Il a également noté que l'organisation a été largement saluée par toutes les délégations participantes, qui ont loué la qualité de l'événement et l'hospitalité marocaine.

De son côté, le président de la Fédération internationale de nanbudo, Arnaud Nkamhoua, a affirmé que l'organisation de cette édition à Casablanca témoigne de la place du Maroc en tant que destination internationale dans cette discipline, notant que les compétitions ont réuni l'élite mondiale dans les épreuves individuelles et collectives, notamment le kata et les différents styles de

combat.

Dans une déclaration similaire, il a souligné que la forte participation et la compétitivité élevée reflètent le développement considérable que connaît le nanbudo au niveau mondial, notant que l'équipe marocaine a fait preuve d'une grande capacité, lui permettant d'obtenir des résultats honorables.

Il a également exprimé son appréciation des efforts déployés, notamment l'organisation professionnelle, unanimement saluée par les délégations présentes.

A noter que le Maroc a accueilli cette compétition pour la quatrième fois, après les éditions de 2011, 2017 et 2022, sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, en collaboration avec la Fédération Royale marocaine de judo et arts martiaux assimilés, la Fédération internationale de nanbudo et le Comité national de nanbudo Maroc.

Ce championnat, vise à valoriser la place du Royaume en tant que destination sportive mondiale, à renforcer la diplomatie sportive et les échanges culturels entre les peuples, à promouvoir le nanbudo au niveau local et international, et à encourager les jeunes à adopter les valeurs de discipline, de paix et d'harmonie entre le corps et l'esprit.

10 km International By WeCasablanca 2025 Victoire de l'Espagnol Elías Fifa et de l'Ethiopienne Likena Ambaw Ayele

L'Espagnol Elías Fifa (chez les hommes) et l'Ethiopienne Likena Ambaw Ayele (chez les dames) ont remporté, dimanche, le titre du "10 km International By WeCasablanca", une course qui a réuni plus de 10.000 participants.

Elías Fifa a remporté cette course, organisée par Casablanca Events & Animation en partenariat avec la commune de Casablanca, en parcourant les 10 km en 27 minutes et 51 secondes. Il a devancé le Kényan Senchura Silas (27 min 53 s), tandis que la troisième place est revenue au Marocain Zine Eddine Ouria (28 min 02 s).

Chez les dames, Likena Ambaw Ayele s'est imposée, avec un temps de 29 minutes et 55 secondes, suivie de la Kényane Chacha Jen Gatty (31 min 32 s), et de sa compatriote Lydia Cheptarus Cheruiyot, qui a bouclé la course en 31 minutes et 33 secondes.

A cette occasion, Elías Fifa a exprimé, dans une déclaration à la MAP, sa joie de remporter cette course, soulignant que l'événement s'est déroulé dans de bonnes conditions, tant sur le plan organisationnel qu'en termes de participation.

De son côté, Likena Ambaw Ayele s'est dite fière de cette victoire, qui constitue, selon elle, un exploit important dans son parcours sportif, tout en saluant la qualité de l'organisation et l'intensité de la compétition.

Pour sa part, le directeur général de Casablanca Events & Animation, Mohamed Jouahri, a affirmé que cette course, couronnée de succès à tous les niveaux, témoigne du statut de Casablanca en tant que pôle du sport urbain.

Et d'ajouter que cette édition s'est distinguée par des performances remarquables, notamment le franchissement de la barre des 30 minutes chez les dames pour la première fois au Maroc, soulignant que l'événement a pleinement atteint ses objectifs sur les plans organisationnel et sportif.

La cérémonie de clôture a été marquée par la remise des prix et cadeaux aux lauréats et lauréates de cette édition, qui a offert au public casablancais l'opportunité d'assister à une compétition réunissant certains des meilleurs athlètes nationaux et internationaux.

Le coup d'envoi de cette manifestation sportive s'est déroulé en présence notamment du wali de la région Casablanca-Settat, Mohamed Mhida, du gouverneur de la préfecture d'arrondissements de Casablanca-Anfa, Aziz Dades, et de la présidente du Conseil communal de Casablanca, Nabila Rmlil, ainsi que de plusieurs élus et figures du monde sportif.

A travers l'organisation de cet événement, Casablanca réaffirme son engagement en faveur d'une stratégie visant à faire du sport un levier de dynamisation urbaine et une source de fierté collective pour ses habitants, dans la perspective de renforcer son rayonnement aux niveaux national et international.

Dans le Cachemire indien, la petite musique encore vivante des santours

Dans son petit atelier baigné d'une odeur du bois vieilli, Ghulam Mohammad Zaz, 78 ans, s'efforce de perpétuer l'art de la fabrication des santours, un instrument à cordes ancestral typique de la culture musicale du Cachemire.

Au milieu de ses outils, l'artisan sculpte et polit chaque année huit à dix de ces cithares de table à cordes frappées, vendues 50.000 roupies - un peu moins de 500 euros - l'unité.

Certaines des pièces fabriquées de ses mains sont destinées à des musiciens de sa région de l'extrême nord himalayen de l'Inde, d'autres prennent la direction de l'Europe ou du Moyen-Orient.

A Srinagar, la capitale de la partie indienne du Cachemire, M. Zaz est le dernier fabricant de santours. A sa grande tristesse, personne ne semble prêt à reprendre son flambeau.

"Sept générations avant moi ont travaillé à la fabrication de cet instru-

ment, je représente la huitième", rappelle le septuagénaire.

"Mais je n'ai malheureusement aucune garantie que quelqu'un reprenne un jour mon travail", poursuit-il. "Si je devais le demander à quelqu'un, il ne saurait absolument pas comment faire".

Le santour est un des symboles de la culture du Cachemire, un territoire à majorité musulmane partagé entre l'Inde et le Pakistan depuis leur indépendance en 1947.

- Au gré des modes -

Depuis 1989, les deux voisins s'en disputent l'entière souveraineté.

Sa partie indienne est le théâtre d'une violente insurrection séparatiste, dont les soubresauts nourrissent régulièrement guerres et incidents militaires. En mai dernier encore, les deux pays se sont livrés quatre jours de violents combats.



Historiquement, le santour, avec ses résonances hypnotiques et apaisantes, est étroitement associé à la tradition musicale et mystique de la région.

"Les musiciens venaient d'Iran jusqu'au Cachemire, ils jouaient du santour notamment", explique Muzaffar Bhat, professeur de musique dans un collège public d'Anantnag.

"Nous avons intégré l'instrument dans notre propre musique".

Le santour est redevenu à la mode au XXe siècle, porté par une jeune génération de musiciens.

Dans les années 1950, Shivkumar Sharma, un virtuose du santour, a réussi à l'adapter à la musique classique du nord de l'Inde. "Il a gagné en popularité dans tout le pays", affirme M. Bhat. Mais le succès des instruments occidentaux et l'intérêt croissant des Indiens pour la musique internationale ont mis la musique locale en sourdine. Les fabricants de santours comme Ghulam Mohammad Zaz ont vu leurs carnets de commandes se vider lentement.

Mais Muzaffar Bhat assure que le santour résiste et refuse de croire à sa disparition définitive. "Ces dernières années, une nouvelle tendance a émergé", jure-t-il, "nos jeunes ont recommencé à apprendre à jouer de nos instruments traditionnels".

Recette

Gratin de courgettes au gruyère



Ingrédients

6 courgettes
25 cl de crème liquide
3 oeufs
100 g de gruyère rapé
Noix de muscade
Sel ou sel fin
Poivre

Préparation :

1- Lavez les courgettes et coupez-les en rondelles de 3 mm d'épaisseur.
2- Faites légèrement cuire les courgettes dans un grand volume d'eau porté à ébullition pendant 8 minutes. Les courgettes doivent

rester fermes.

Egouttez-les et disposez-les joliment dans un plat à gratin.

3 - Dans un saladier, cassez les oeufs entiers et battez-les en omelette.

4 - Ajoutez la crème liquide.

5- Fouettez les oeufs et la crème liquide, salez, poivrez et ajoutez un peu de muscade râpée.

6- Ajoutez le gruyère rapé et mélangez.

7- Versez l'appareil à gratin sur les courgettes pour les recouvrir.

8- Parsemez de gruyère rapé afin de le faire gratiner.

9- Enfourez environ 15 minutes dans un four préchauffé à 180°C.

Un crâne d'un million d'années pourrait modifier la chronologie de l'évolution humaine

La reconstruction numérique d'un crâne d'un million d'années suggère que les humains auraient pu se séparer de leurs ancêtres 400.000 ans plus tôt qu'on ne le pensait auparavant, et ce en Asie plutôt qu'en Afrique, selon une étude publiée vendredi.

Ce crâne écrasé découvert en Chine en 1990 et baptisé Yunxian 2 était jusqu'ici considéré comme appartenant à Homo erectus, un ancêtre de notre espèce.

Mais grâce aux technologies de reconstruction modernes, un groupe de chercheurs a découvert sur le crâne des caractéristiques - telles qu'une capacité cérébrale a priori plus importante - le rapprochant d'espèces telles que l'Homo longi ou Homo sapiens; des espèces que l'on pensait n'avoir existé que plus tard dans l'évolution humaine.

"Cela change beaucoup de choses", a assuré Chris Stringer, anthropologue au Musée d'histoire naturelle de Londres et membre de l'équipe de chercheurs, dont l'étude a été publiée dans la revue Science.

"Cela suggère qu'il y a un million d'années, nos ancêtres s'étaient déjà divisés en groupes distincts, ce qui indique une division évolutive humaine beaucoup plus ancienne et plus complexe qu'on ne le pensait auparavant", a-t-il exposé.

Si ces conclusions s'avèrent justes, cela signifierait qu'il pourrait y avoir eu des membres beaucoup plus anciens d'autres hominidés primitifs comme l'Homme de Neandertal ou Homo sapiens.

Cela "brouille également les pistes" concernant les hypothèses établies de longue date, selon lesquelles les premiers humains se seraient dispersés en partant de l'Afrique, a indiqué à l'AFP Michael Petraglia, directeur du Centre australien de recherche sur l'évolution humaine de l'université Griffith, qui n'a pas participé à l'étude.

"Un changement majeur pourrait être en train de se produire, l'Asie de l'Est jouant désormais un rôle clé dans l'évolution des hominidés", a-t-il estimé.

L'étude a utilisé des techniques avancées de tomodesitométrie, d'imagerie par lumière structurée et de reconstruction virtuelle pour modéliser un Yunxian 2 complet.

Les scientifiques se sont appuyés

sur un autre crâne similaire pour façonner leur modèle, qu'ils ont ensuite comparé à plus de 100 autres spécimens.

Yunxian 2 pourrait nous aider à résoudre le grand flou autour d'un "ensemble confus de fossiles humains datant d'il y a 1 million à 300.000 ans", a déclaré M. Stringer dans un communiqué de presse.

Une série de recherches récentes a chamboulé les connaissances sur les origines humaines, à l'image de l'Homo longi, reconnu comme nouvelle espèce et proche parent de l'homme en 2021.

"Les fossiles comme Yunxian 2 montrent à quel point nous avons encore beaucoup à apprendre sur nos origines", a ponctué M. Stringer.

